



Le Décodé

Universitas Magistrorum Et Sclarium

DOSSIER: PASSÉ ET AVENIR DU MARE NOSTRUM

VIE UNIVERSITAIRE

À LA RENCONTRE DU LABORATOIRE
MÉDITERRANÉEN DE DROIT PUBLIC

HISTOIRE

LA GUERRE DES MERCENAIRES
DANS SALAMMBÔ DE FLAUBERT

NUMÉRIQUE

LE BASSIN MÉDITERRANÉEN, CERVEAU
ET CŒUR DU NUMÉRIQUE EURO-AFRICAIN

CULTURE

LES 500 ANS DU PROTESTANTISME :
DE LA RÉVOLTE À LA RECONNAISSANCE





EDITO

Amis Lecteurs,

Dans son *Regard sur le monde actuel* (1951), l'écrivain et poète Paul Valéry écrit : « Jamais, et nulle part, dans une aire aussi restreinte et dans un intervalle de temps si bref, une telle fermentation des esprits, une telle production de richesse, n'a pu être observée. C'est pourquoi et par quoi s'est imposée à nous l'idée de concevoir l'étude de la Méditerranée comme l'étude d'un dispositif, j'allais dire d'une machine à faire de la civilisation ».

De la Mer Noire aux colonnes d'Hercules (déroit de Gibraltar pour les Romains) *la mer au milieu des terres* est à la jonction des continents européen, africain et asiatique. Des riches côtes ibériques au plateau d'Anatolie et des plaines du Septentrion au désert du Maghreb, il y foisonne une multitude de communautés profitant de ce formidable carrefour pour y organiser les flux commerciaux.

Il était dès lors essentiel au peuple qui aspirerait à la fondation d'une civilisation vaste et prospère de contrôler cette mer stratégique et d'y développer une véritable thalassocratie. Si les Perses, Grecs, Phéniciens et Macédoniens ont tous tenté de dominer le bassin méditerranéen, ce sont essentiellement la civilisation carthaginoise et la vigoureuse Rome qui s'y querellèrent un siècle durant. Pour l'une il s'agissait de conserver les terres péniblement conquises et de poursuivre son expansion, tandis que la seconde avait pour ambition de les lui dérober et d'asseoir son autorité sur tous les rivages de ce qu'elle considérait comme un lac lui étant dû.

Une fois Carthage anéantie, c'est le tout puissant Empire Romain qui, le premier, parviendra totalement et durablement à dominer « sa » mer et imposera la paix sur ses berges. Seulement, comme les Hommes, les Empires meurent et l'antique Rome, devenue décadente, s'effondre à son tour sous les assauts de barbares attirés, entre autre, par ce littoral si riche.

La Mer Méditerranée continue ainsi d'être le témoin privilégié de l'Histoire humaine et voit se succéder les nouveaux Empires bâtis sur les cendres romaines. Mais, derechef, ce ne sont que luttes d'empereurs, basileus et califes, disparition des polythéismes au profit de monothéismes rivaux et recrudescence de la piraterie. Puis les peuplades du Nord, vaincus de leur suprématie technique et intellectuelle entameront une colonisation des rives sud du bassin n'aidant en rien à leur réunification.

Comment alors interpréter ces enseignements de l'Histoire ? L'unité de ce bassin dans toute sa diversité doit-elle être perçue comme un mythe absolument inaccessible ou comme un idéal vers lequel tendre ardemment ?

Peut-être faudrait-il commencer par reconsidérer l'essence même de ce pourtour où hier, et quoiqu'on en dise, demeurèrent, coexistèrent et échangèrent les citoyens bigarrés et multiples d'un même vaste ensemble. Il serait alors judicieux, comme le soutenait le géographe français Élisée Reclus, de voir la Méditerranée se muer d'espace en valeur.

Le possible point de départ d'une Renaissance européenne par la mer ?

Nicolas Seebold
Rédacteur en chef & co-président

@ledecode

Le Décodé - AJC

@decode_ajc

<http://ledecode.com>



Siège social de l'association:
2 rue du doyen Gabriel - Marty
31042 Toulouse

Journal «Le Décodé»
Université Toulouse 1 Capitole
Numéro RNA:
W313020098

Imprimeur : reprographie UT1

SOMMAIRE

VIE UNIVERSITAIRE **4**

JURIDIQUE **10**

INTERNATIONAL **12**

CULTURE **14**

16 ECONOMIE

18 HISTOIRE

20 NUMERIQUE

JEUNES ENTREPRISES **22**

COMPRENDRE L'EUROPE **24**

SATIRIQUE **26**

HOROSCOPE **27**

Comité de rédaction :

Rédacteur en chef : Nicolas Seebold

Chargés de rubrique :

Vie universitaire : Thomas Bertrand

Juridique : Thomas Bugada

International : Julien Vilar

Culture : Pierre-Henri Vignol

Économie : Magda Mojica

Histoire : Jérémy Maloïr

Numérique : Jonathan Peccini

Satirique : Eva Pawłowski

Caricaturiste : Aurore Kaweck

Jeunes Entreprises : Pauline Dublanquet

Comprendre l'Europe : Virginie Perruchet

Satirique : Eva Pawłowski

Caricaturiste : Aurore Kaweck

Conseil d'Administration :

Directeurs de publication : Marc Paez et Nicolas Seebold

Trésorier : Clément Jallet

Secrétaire générale : Mathilde Gautrand

Responsable communication : Lucie Couturier

Responsable juridique : Jordan Puissant

Maquettistes : Lise Dehlinger & Marion Polito

À la rencontre du Professeur Mathieu Touzeil-Divina, fondateur du Laboratoire Méditerranéen de Droit Public

Le Décodé : *Professeur, tout d'abord, merci à vous de nous accorder cette entrevue en avant-première ! Pour nos lecteurs qui ne vous connaîtraient pas, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?*

Professeur Touzeil-Divina : Bonjour ! Tout d'abord merci à vous pour l'intérêt que vous portez au Laboratoire Méditerranéen ! Je suis professeur des universités en droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole depuis deux ans. Avant cela, j'ai débuté en tant que maître de conférences à Nanterre puis en tant que professeur des universités pendant cinq ans à l'Université du Maine au Mans.

Le Décodé : *Le 21 octobre 2017, le Laboratoire Méditerranéen de Droit Public va fêter son premier anniversaire en tant qu'association bien que celui-ci soit plus vieux. Comment ce laboratoire a vu le jour ?*

Professeur Touzeil-Divina : En effet, l'association LM-DP est toute jeune mais elle repose sur un réseau créé en mars 2012 à l'Institut de France, au sein de l'académie des sciences morales et politiques. Ce dernier a vu le jour afin de rassembler des juristes, essentiellement publicistes mais pas uniquement, de toutes les rives de la Méditerranée. On s'était rendu compte que beaucoup de choses étaient faites sur des zones géographiques plus petites comme l'Europe, le Maghreb, le Machrek. Or l'idée était de réunir toute la zone méditerranéenne car nous considérons qu'une telle vision, avec tous les acteurs de cette zone, serait pertinente autant géographiquement que géopolitiquement, et juridiquement aussi, ce que nous souhaitons mettre en avant.

Le Décodé : *Au mois d'octobre, vous serez à Athènes pour le second colloque international du LM-DP concernant les services publics. Comment va-t-il se dérouler et y a-t-il une continuité avec le premier colloque ?*

l'association LM-DP est toute jeune mais elle repose sur un réseau créé en mars 2012 à l'Institut de France, au sein de l'académie des sciences morales et politiques. Ce dernier a vu le jour afin de rassembler des juristes, essentiellement publicistes mais pas uniquement, de toutes les rives de la Méditerranée

Professeur Touzeil-Divina : Le second colloque n'est pas notre deuxième manifestation bien qu'il soit le deuxième événement cité ainsi. Nous avons déjà organisé plusieurs colloques plus humbles dont les travaux ont été publiés. Cependant, il est vrai que, tous les deux et trois ans, nous essayons d'organiser un colloque international avec un maximum de pays pouvant représenter les acteurs méditerranéens. A noter que celui-ci regroupe des chercheurs avec douze nationalités différentes ! Le premier avait été relatif à une question qui nous est apparue comme fondamentale : existe-t-il un droit public méditerranéen ? Evidemment en tant que laboratoire méditerranéen de droit public, cette problématique était inévitable ! Bien que celle-ci

touche davantage au droit constitutionnel, on a voulu aller sur une question de droit administratif plus pur. Ainsi, nous nous sommes intéressés aux services publics en méditerranée.

Le Décodé : *Sur votre site, vous présentez votre démarche méthodologique de droit comparé comme plus aboutie, notamment en vous appuyant sur une analyse plus étendue sur les divergences et les limites des autres droits. Le Laboratoire est-il le seul à travailler ainsi ou d'autres laboratoires dans le monde le font également ?*

Professeur Touzeil-Divina : Evidemment, il existe d'autres laboratoires de recherche s'intéressant au droit comparé, or ces groupes le font davantage pour le droit privé que pour le droit public, généralement plus pour une partie de la région et pas la totalité de l'aire méditerranéenne, et puis en effet, concernant la méthodologie il y a des divergences. On s'est rendu compte que souvent le droit comparé n'était pas forcément abouti. Malheureusement il se réduit souvent à une succession d'études de droits étrangers en pointant ce qu'il se passe dans un pays ou bien dans un autre - ce n'est pas vraiment du droit comparé et le laboratoire s'emploie à éviter cet écueil. De même, nous sommes persuadés que l'observateur, dans sa comparaison, sera nécessairement influencé par son éducation, ses modèles et ses connaissances en droit. Par exemple, dans une comparaison entre la France et le Maroc, on ne va peut-être pas obtenir le même raisonnement ni les mêmes conclusions si l'observateur est marocain ou français, bien qu'il s'agisse de la même comparaison. De cette idée nous est venue la volonté de tenter une comparaison des comparaisons.



Concrètement, l'étude pourrait être la suivante : tout d'abord, il y aurait une première équipe, française, qui comparerait, par exemple le droit des services publics en France, en Espagne et au Liban, une deuxième équipe espagnole et une troisième libanaise effectueraient le même travail. Parallèlement, leur objet d'étude serait le même. Puis, une quatrième équipe collecterait les travaux des trois équipes et comparerait les comparaisons afin de révéler les nuances. Cette méthodologie, nous ne pourrions la mettre en œuvre que lorsque nous saurons la consistance des droits publics méditerranéens. Or, pour un certain nombre de pays, nous ignorons encore les grands principes de ces pays. Le premier objectif du LM-DP réside ici, c'est avant tout un outil de connaissance et d'échange.

Le Décodé : *Toujours sur votre site, l'esprit du LM-DP s'inscrit plus dans une volonté d'harmonisation que d'universalisation d'un droit public méditerranéen. Sur quelles problématiques (environnementales, humanitaires, etc.) cette vision serait décisive ?*

Professeur Touzeil-Divina : À choisir entre l'un et l'autre, le laboratoire serait plus porté vers l'harmonisation. Pourtant, notre premier objectif est simplement d'établir un état des lieux, à aucun moment, nous nous sommes donnés comme objectif final d'arriver à un droit unique. Il ne s'agit pas de dire « nous voulons des principes communs » mais « est-ce qu'il y a des principes communs ? ».

Dès lors, nous ne cherchons pas à harmoniser mais plus à découvrir ces principes et ces droits publics méditerranéens – nous nous inscrivons dans l'étude. À terme, peut-être que nous arriverons à un traité de droit public méditerranéen dans trente ou quarante ans, ce qui est l'objectif !

Le Décodé : *À ce propos, que pensez-vous de « l'Union Pour la Méditerranée » inspirée par Jacques Chirac et mise en fonction par Nicolas Sarkozy ? Cette organisation reflète cette idée d'harmonisation sur certains domaines (développement durable) ?*

Professeur Touzeil-Divina : C'est une très belle initiative qui avait été faite autrefois mais qui malheureusement a été empêchée par deux raisons selon moi. La première est politique, ce projet a vraiment été porté par Nicolas Sarkozy et conséquemment, dans les années suivantes, il fut tellement marqué par l'ancien président qu'il a été peu suivi alors que c'était un beau projet. Si la volonté politique des acteurs n'est pas réunie, nécessairement il n'y aura pas d'avancées.

La deuxième est que le projet est trop eurocentré. Alors qu'elle est très influencée et portée par l'Union européenne, on a l'impression que cette « Union Pour la Méditerranée » met en avant les questions euro-méditerranéennes, ce qui n'est pas une question méditerranéenne. Ces questions laissent à penser qu'il y a au préalable un rapport entre l'U.E. qui serait valorisée, et la méditerranée en sous-entendant le Maghreb et le Machrek. Or géographiquement seulement, il y a aussi des pays européens en Méditerranée, donc soit on est pleinement méditerranéen et dans ce cas la formule (UPM) est parfaite, soit on est euro-méditerranéen mais cela traduit quelque chose qui politiquement me dérange... bien que je serais ravi que l'U.E. soutienne nos projets !

Le Décodé : *Enfin, quels seront les prochains travaux du laboratoire pour l'avenir ?*

Professeur Touzeil-Divina : Le premier projet sera le colloque d'Athènes qui arrivera très prochainement comme vous l'avez mentionné. En outre, nous avons pour ambition de publier en octobre également les études d'une cellule athénienne de l'équipe grecque ainsi que d'une cellule toulousaine de l'équipe française dans la revue méditerranéenne que nous avons fondée. Et puis nous allons aussi travailler sur les chemins de Compostelle, pour regarder les répercussions en droit et d'éventuelles comparaisons. Enfin, nous avons pour objectif de mettre à jour des éléments de bibliographie de droit public méditerranéen, dont une première édition était sortie et qui sera réactualisée et enrichie !

DEUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE AU CŒUR DU DÉBAT NATIONAL SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE !

Fait rare ! Cette année, deux étudiants de notre Université ont été élus au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (onze sièges étaient à pourvoir). Ainsi Marie Glinel et Thomas Martin-Dimichele ont été respectivement élus sur les listes de l'UNI (Union nationale inter-universitaire) et de la FAGE (Fédération des associations générales étudiantes) au CNESER. Voici l'occasion pour nos lecteurs d'avoir durant les deux prochaines années universitaires deux interlocuteurs privilégiés pour être tenus au courant de l'actualité politique de l'enseignement supérieur français.

Marie Glinel est étudiante en doctorat (droit) et sa thèse porte sur La répartition des compétences dans la gouvernance des biotechnologies (sous la direction de Xavier

Bioy et Nathalie de Grove-Valdeyron). Thomas Martin-Dimichele est étudiant en doctorat (droit) et sa thèse porte sur Les groupes d'individus : théorisation et contentieux constitutionnel. Étude comparée Allemagne États-Unis (sous la direction de Aurore Gaillet et Wanda Mastor).

Ce mois-ci, Marie Glinel ouvre le bal en nous présentant le CNESER et en nous faisant un petit compte rendu de sa première réunion.



Le Décodé : *Marie, pouvez-vous vous présenter ?*

Je suis Marie Glinel, doctorante en droit public, étudiante à Toulouse depuis ma première année, en droit et en philosophie, je me suis engagée aussitôt à l'UNI. L'association étudiante qui, seule, portait les valeurs de l'excellence et du mérite à l'Université tout en ne cachant pas son intérêt pour la liberté et la responsabilité. C'est la vision que j'ai du service public de l'enseignement supérieur qui, malgré notre statut d'étudiant, nous élève encore. Je suis aujourd'hui la responsable de la section UNI Midi-Pyrénées, élue dans les Conseils centraux de l'Université Toulouse Capitole et au CNESER pour un mandat de deux ans.

Le Décodé : *Qu'est-ce que le CNESER ?*

Le CNESER est à la fois un organe consultatif du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et également une juridiction administrative statuant en matière disciplinaire en ce qu'il statue en appel et en dernier ressort sur les décisions des commissions disciplinaires de nos universités. C'est donc l'instance nationale représentant les intérêts des personnels, enseignants et étudiants sur toutes les problématiques relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'étudiant y a une place de choix, ne serait-ce que par sa capacité à s'exprimer nationalement, sur les sujets qui jalonnent les séances de travail dans les commissions permanentes, plénières, disciplinaires et spécialisées.

Le Décodé : *À quoi ressemble la réunion de rentrée du CNESER ?*

Le 18 Septembre avait lieu la première réunion, rue de la Montagne Sainte-Geneviève. En 2017 les élus étudiants sont installés pour deux ans dans les différents conseils, alors que sont déjà installés depuis deux ans les représentants des personnels et des enseignants. Une observation rationnelle des comportements de chaque faction permet de se rendre compte de la dimension éminemment représentative et politique de notre mandat.

Cette première réunion est importante en ce qu'elle fixe les conditions de réussite des deux années à venir, à savoir la place des représentants dans les différentes instances et le véritable équilibre des associations : la discipline, la santé, la Commission permanente principalement. Exercice démocratique de forme, il fixe pour deux

ans la représentation et la possibilité réelle de peser dans les décisions de fond. Outre cela, nous avons assisté à une première présentation relative au juger alloué à la recherche pour l'année qui arrive.

Le Décodé : *Avec vos différentes fonctions et mandats, vous flirtez avec les trois pouvoirs que Montesquieu préconisait de séparer (sourire). Pouvez-vous nous en dire plus sur la fonction juridictionnelle du CNESER ?*

À côté du volet formation et recherche, le CNESER est aussi compétent en matière disciplinaire pour les appels formés par les étudiants et enseignants ayant été insatisfaits de l'issue de la décision disciplinaire prise à leur rencontre au sein de leur université d'origine.

Par exemple, les cas de plagiat sont véritablement pris au sérieux, et leur récurrence laisse soupçonner un très grand défaut de communication à ce sujet ! Il est très important que chacun prenne la mesure de la gravité du plagiat, trop souvent banalisé par ceux qui le commettent. Le plagiat est un authentique « crime » contre la production intellectuelle d'autrui, un attentat contre le savoir que chacun épouse pourtant en entrant à l'Université, monde de la liberté, de la responsabilité et du savoir !

Le plagiat est un authentique « crime » contre la production intellectuelle d'autrui, un attentat contre le savoir que chacun épouse pourtant en entrant à l'Université, monde de la liberté, de la responsabilité et du savoir !

Le Décodé : *Un dernier mot pour finir sur le CNESER ?*

Chacune des quatre associations représentant les étudiants porte un projet spécifique. La représentation des étudiants au plus haut niveau de la gouvernance (relative à l'enseignement supérieur et la recherche) signifie une prise en compte des intérêts de ces derniers. C'est donc à vous, étudiants, de prendre en main dès aujourd'hui le destin de vos études et de votre insertion professionnelle en élisant des représentants tout à la fois éveillés, disponibles et ambitieux pour vous ! Vous disposez d'une large palette de sensibilités, il faut que vive cette diversité de vues.

Le Décodé : *Vous êtes doctorante chargée de travaux dirigés, membre d'un conseil central de notre université, membre du CNESER et responsable de l'UNI à Toulouse. Nous vous avons aussi aperçu à la rentrée solennelle de la Faculté de droit puisque vous avez remporté avec des camarades le Concours Vedel, dont la finale a eu lieu au Conseil constitutionnel... Où trouvez-vous le temps et l'énergie pour cumuler autant d'activités ?*

Je travaille aussi à Toulouse Métropole pour financer mes études de doctorat ! Il faut savoir surtout prendre du recul sur ce que l'on fait, et se ressourcer auprès de ses amis. Je dois avouer que depuis que je suis en thèse et que j'assure des TD, je trouve une énergie incomparable dans la transmission du savoir et de la méthode ! Je trouve même le temps de répondre à vos questions, c'est dire à quel point il me reste quelques ressources (sourire).

Le Décodé : *Merci Marie pour cette initiation ! Nous aurons l'occasion dans nos prochains numéros d'aborder le fond avec nos deux élus. Un entretien qui – nous n'en doutons pas – prendra parfois les allures d'un débat...*

UN ARSENAL DE PERSONNALITES

Bonjour, cher lecteur, ou chère lectrice. Tu es tranquillement installé(e), le Décodé dans les mains, espérant pouvoir t'évader quelques instants de cet endroit où tu vas si souvent. En lisant ce titre, tu espérais peut-être que je te parlerais du célèbre club de football anglais, mais non, je t'emmène à un endroit que tu connais très bien. Voyons, ne prends pas cet air désespéré, car rassure toi, tu n'entendras pas parler de droit administratif aujourd'hui, et tu peux poser ce Code Civil, nous n'en avons pas besoin.

Je sais, tu vas tous les jours d'un pas traînant à cette université, bousculant les nombreux étudiants sur l'étroit trottoir la reliant au métro Compans-Caffarelli. Tu es peut-être en L1, et as toujours cette petite excitation liée à la nouveauté, ou tu es déjà en Master, et la fac, tu la connais par cœur. Du moins c'est ce que tu crois. Certes, ces lieux semblent ne plus avoir aucun secret pour toi. Tu connais tous les raccourcis, quels escaliers prendre précisément pour ne pas arriver en retard en TD, quelles places en amphithéâtre éviter pour ne pas entendre les tables de l'amphi Ourliac grincer, mais à vrai dire, tu es bien matérialiste. Car cette faculté, ce n'est pas un simple toit sur des murs.

Nous voilà à l'entrée d'UT1 Capitole, au 2 rue Gabriel Marty (1905-1973), ce dernier ayant été un grand avocat, élu Bâtonnier du barreau de Toulouse, professeur de droit mais surtout il fut le premier Président de ton université, en 1971, et fut même doyen auparavant. Si tu étais là en 2015-2016, tu te souviens de l'attroupement généré par la vérification obligatoire des cartes étudiantes en prévention de possibles attaques. Aujourd'hui tout est calme, tu as le temps d'admirer ce long bâtiment qui s'étend de ses murs orangés sur ta gauche et ta droite. Les architectes aiment l'appeler "le bâtiment banane", à cause de sa forme vue du ciel. Tu ne le réalises peut-être pas, mais tu es en face de la

toute première université créée à Toulouse. D'un coup, le "UT1" te semble logique, évidemment, mais sache qu'elle est en outre la deuxième université créée en France, après l'Université de Paris. Elle a donc été créée au Moyen-Âge, en 1229, à l'initiative du Cardinal Romain de Saint-Ange, en application du traité de Meaux-Paris qui avait pour but de mettre fin à la guerre civile due à l'hérésie cathare. A l'époque, elle n'était pas qu'une université sur les sciences sociales, nos ancêtres juristes partageaient ces lieux avec les étudiants en théologie, en médecine et en arts, dans quatre facultés distinctes. Bien évidemment, la faculté de droit était la plus importante ! Elle comprenait la majorité des étudiants et bénéficiait des enseignants les plus prestigieux. Il faudra attendre 1969 pour que l'ancienne Université de Toulouse se scinde entre le Capitole, le Mirail (UT2), et Paul Sabatier (UT3), les deux dernières étant délocalisées.

Nous sommes actuellement sur le site de l'Arsenal, mais en réalité, l'UT1 est également composée des Anciennes Facs dans lesquelles se trouve l'IAE, et de la lointaine Manufacture des Tabacs, à propos de laquelle chaque étudiant prie pour ne pas y avoir ses TD. A ta droite se situe la bibliothèque universitaire, endroit où tu aimes peut-être passer tes journées (quand tu y trouves, par miracle, une place) ou que tu te fais un point d'honneur à éviter, car les quelques fois où tu y as mis les pieds, tu étais captivé par tout sauf tes cours. C'est l'architecte Paul de Noyers qui en est à l'origine, et qui l'a édifiée en 1972.

Désormais, nous entrons à l'intérieur de la faculté. Comme tu as pu le remarquer, nos amphithéâtres ne s'appellent pas simplement "amphi A", "amphi 3", et ce car ils font honneur à des personnes qui ont marqué cet endroit. Ce grand amphithéâtre devant toi qui a réouvert ses portes récemment est dédié à Michel Despax, né en 1929 et mort en 1997. D'ailleurs, avait lieu symboliquement la

réunion pour la présentation des Master 2 le 2 mars de cette année, soit 20 ans après jour pour jour que Michel Despax nous a quitté. Il fut professeur ici, et le troisième Président Honoraire, de 1978 à 1983. C'était un spécialiste en droit du travail, et ses travaux s'intéressent en particulier au personnel et à l'entreprise, mais certains de ses écrits concernent également le droit de l'environnement. Il sera d'ailleurs l'un des juristes précurseurs pour une législation en faveur de la protection de la nature. En continuant notre chemin, nous arrivons devant l'amphithéâtre Hébraud, dédié à Pierre Hébraud, né en 1905 et mort en 1983, qui, il fut un temps, enseignait en ces lieux le droit civil, et s'est imposé avec force dans le domaine malgré un handicap lié à sa cécité. Juste en face, s'impose le tout aussi grand amphithéâtre Montané, baptisé ainsi en hommage à Pierre Montané de la Roque, né en 1921 et décédé en 1981. Il était un spécialiste du droit colonial, et affichait une préférence pour la matière constitutionnelle. S'il enseignait le droit au Capitole, il était également passionné par le sport, et a encouragé l'enseignement de pratiques sportives à l'université. Si tu as tant de choix aujourd'hui, c'est grâce à lui.

" Tu ne verras plus "Despax" ou "Cujas" comme de simples noms d'amphithéâtres que parfois tu peines à retenir, mais tu te rappelleras que ceux-ci n'ont pas été choisis de manière anodine, et qu'ils appartenaient à des personnes qui ont marqué les locaux de leurs empreintes"

Nous descendons les escaliers, et nous dirigeons vers l'amphi Raynaud. Ce dernier est né en 1901 et est décédé en 1991. Il était spécialiste en droit patrimonial, et a bien entendu enseigné dans ces locaux. Il finira sa carrière à Paris, et s'engagera dans la protection pour la sauvegarde de l'enfance. En face, le prochain amphithéâtre que nous visitons est nommé en hommage à Jacques Maury, doctorant en

droit privé et criminel. Après avoir enseigné le droit criminel à Poitiers, il reviendra à Toulouse où il se spécialisera en droit international privé, et en droit civil comparé. Il sera nommé Doyen de 1947 à 1950, et obtiendra le titre d'honorariat de la faculté de droit toulousaine. Il faut désormais retourner sur nos pas, pour entrer dans l'amphithéâtre Ourliac, baptisé en référence à Paul Ourliac, né en 1911 et décédé en 1998. Il sera passionné de paléographie (l'étude des écritures anciennes), et dédiera sa thèse au droit privé avignonnais du Moyen-Âge. Spécialiste en histoire du droit, mais également réputé dans les domaines du droit privé, rural et canonique, il sera également le deuxième directeur de l'Institut d'Etudes Politiques.

Nous entrons ensuite dans un l'un des plus grands amphithéâtres, dédié à Achille Mestre, né en 1874 et mort en 1960. Il était un grand juriste, et enseigna à Toulouse, sa spécialité étant le droit économique mais également le droit constitutionnel et en particulier le droit administratif. Il fut professeur honoraire de la faculté de droit de Toulouse mais également de celle de Paris, dans laquelle il effectuera la plus grande partie de sa carrière. Il fut l'un des premiers à s'intéresser aux conflits générés par les avancées technologiques, notamment à l'époque la découverte d'énergies nouvelles comme l'électricité ou l'énergie hydraulique. Waline le qualifiait de "juriste musicien", et il sera très proche du doyen Hauriou.

Je t'ai présenté les amphithéâtres de l'Arsenal, mais j'aimerais également te montrer ceux des Anciennes Facultés. Ce grand amphithéâtre Cujas, souvent le préféré des étudiants, porte le nom de Jacques Cujas, né en 1522 et mort en 1590. Il était extrêmement réputé dans le domaine du droit romain, matière qu'il a enseigné en ces lieux mêmes. Il achèvera sa carrière à Bourges. Quant à Paul Couzinet, né en 1900 et décédé en 1977, il soutiendra sa thèse à Paris en sciences politiques, et obtiendra plus tard l'agrégation en droit public. Il ira enseigner au Vietnam avant de revenir à Toulouse, où il enseignera le droit international public, le droit administratif et l'histoire des doctrines économiques. Il est à l'origine de l'Institut d'études Politiques, dont il est le premier directeur (1948-1955). A côté se situe l'amphithéâtre Boyer, en hommage à Georges Boyer, ce dernier fut licencié en droit, mais aussi en histoire, géographie, et littérature. Il fera carrière principalement à Toulouse où il enseignera le droit romain, le droit civil, ainsi que l'histoire des faits économiques. Il fut doyen de la faculté de 1949 à 1954, et en recevra l'honorariat. Enfin, notre visite s'achève avec l'amphithéâtre Marsan, en hommage à Jules Marsan, né en 1867 et mort en 1939. Il enseignera à la faculté de Lettres, et sera très réputé dans le domaine de la littérature, notamment à l'époque de l'entre deux guerres. Il sera doyen de la faculté de lettres de 1931 à 1937, et son nom sera donné à l'amphithéâtre que tu connais, car c'était avant un amphithéâtre de la faculté de lettres puisque je te rappelle que le site était scindé en quatre facultés à l'époque. Il a été décidé que ce nom serait conservé,



en hommage à cet homme qui a marqué son temps.

J'espère que cette visite aura été enrichissante pour toi, et que la prochaine fois que tu iras en cours, à moitié dans le coltard, que tu grimaceras à l'idée d'aller dans tel amphi, justement, tu ne verras plus "Despax" ou "Cujas" comme de simples noms d'amphithéâtres que parfois tu peines à retenir, mais tu te rappelleras que ceux-ci n'ont pas été choisis de manière anodine, et qu'ils appartenaient à des personnes qui ont marqué les locaux de leurs empreintes : elles animaient ces lieux, y partageaient leurs connaissances et leur passion, parfois plus d'un siècle auparavant.

Je te remercie de m'avoir accompagnée, et sur ce je...

Quoi? J'ai oublié quoi? L'amphi H? Ah, l'amphi H... Il n'a pas encore de nom. Qui sait, peut-être qu'un jour, quand tu auras fait tes preuves en tant que juriste d'exception, ton propre nom figurera à la place de ce simple H. Oui, effectivement, vu les figures que je t'ai présentées, tu as encore du travail. Cependant n'oublies pas qu'un jour, petit étudiant de L1, ou grand M2 que tu es, ils ont tous été à ta place.

Laura Jalabert



RÉFORME DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE :

Service à minima en perspective ?

Le 13 mars dernier, Jean-Jacques Urvoas, alors Garde des Sceaux, présentait un projet de réforme du droit de la responsabilité civile, deuxième volet de la refonte globale du droit des obligations amorcée par la réforme du droit des contrats l'an passé. Or, contrairement

à cette dernière, le chantier semble loin d'être aussi ambitieux. En effet, le texte en question s'apparente plus à un aggiornamento de la responsabilité civile, plutôt qu'à une véritable réforme à proprement parler.

Formellement, le texte reformant la responsabilité civile viendrait modifier le sous-titre II, du titre III du livre III du Code civil en le sous-divisant en 6 chapitres : Propos liminaires ; Conditions de la responsabilité ; Causes d'exonération ou d'exclusion ; Effets de la responsabilité ; Clauses sur la responsabilité et enfin, Régimes spéciaux de responsabilité. La réforme concernerait alors les articles 1232 à 1299-3 du dit Code.

Pas de suspense inutile : l'ancestral article 1240 (ex-1382) est mort et cette fois, pour de bon. Sa litanie (Tout fait de l'Homme qui cause à autrui un dommage...) a été remplacée par une série de dispositions détaillées sur le triptyque classique des conditions à la responsabilité. Ainsi, le préjudice et le lien de causalité devraient faire l'objet d'une sous-section chacun. Cela permet alors à des notions comme la perte de chance (art. 1238) ou la pluralité d'auteur (art. 1240), jusque là purement prétorienne, d'obtenir leur propre article au sein du Code. De même manière, la faute obtient elle aussi une définition (art. 1242). On l'aura donc compris : une simple actualisation de vos cours sera suffisante même si des nouveautés méritent d'être relevées.

INCORPORATIONS ET INNOVATIONS

D'abord, le texte vient codifier des principes longtemps détaillés par la jurisprudence à partir du code napoléonien : principe de non-option entre un fondement délictuel ou contractuel (art. 1233), principe de réparation intégrale du préjudice (art. 1258) et surtout la consécration textuelle de l'objectivisation de la faute civile. En effet, l'ensemble des jurisprudences relatives aux faits générateurs de responsabilité sont reprises, que ce soit en matière de fait des choses (arrêts Teffaine, Jand'heur ou même Franck) ou du fait d'autrui (arrêts Blicke, Lemaire et Derguini ou même Costeboat). Le droit d'hier était ainsi fait de noms, celui de demain redeviendra celui des nombres. A l'image du droit des contrats, il s'agit de graver dans le marbre du Code, les principales décisions prises depuis 1804.

Le projet de réforme soumet également quelques bonnes idées comme le principe de dé-contractualisation des dommages corporels (art. 1233-1). Dès lors, seule la responsabilité extra-contractuelle pourra être évoquée. L'alinéa 2 nuance pourtant en offrant une option si ledit contrat se veut plus favorable. Néanmoins, cette exception ne devrait pas avoir vocation à s'appliquer souvent. L'idée d'exclure du champ contractuel le dommage corporel, au moins dans une certaine mesure, s'inscrit parfaitement dans la logique indemnitrice du droit de la responsabilité moderne. De plus, à l'aube de la justice prédictive, un décret pris en Conseil d'Etat établira une nomenclature non limitative des postes de préjudice (sur la base de la nomenclature Dintilhac) et un barème médical d'invalidité unique

ainsi qu'un barème de capitalisation des rentes. L'ensemble vise à faciliter le chiffrage des préjudices corporels, uniformisant les pratiques et accélérant l'indemnisation des victimes.

Le nouvel article 1266-1 propose également d'instaurer l'amende civile au sein du Code civil afin d'éviter la multiplication des fautes dites lucratives. Il s'agira alors de compenser le bénéfice qu'à pu réaliser l'auteur d'un dommage en majorant les sommes dues par une "amende" au Trésor public. Une disposition en décalage avec la conception française de la responsabilité civile mais pourtant d'un appréciable pragmatisme. Cette somme, non assurable, sera conditionnée à la volonté de l'auteur du dommage de réaliser un profit, malgré la mise en mouvement de sa responsabilité délictuelle. Le projet de réforme rejette donc définitivement l'hypothèse de "dommages et intérêts punitifs" qui auraient été versés à la victime. La solution se conforte alors mieux au principe de réparation du seul préjudice afin d'éviter de battre monnaie via la justice.

Enfin, le texte procède à de légères adaptations des régimes spéciaux de responsabilité. Concernant les produits défectueux (art. 1289 et suivants), il s'agit d'abord d'écartier les divergences entre le droit interne et la directive européenne ou encore l'interprétation qu'en fait la Cour de justice de l'Union européenne concernant le concours entre le régime spécial et les autres régimes de responsabilité. De manière identique, la loi Badinter de 1985 fait formellement son entrée dans le Code civil. La principale modification en la matière concerne alors la prise en compte de la faute inexcusable du conducteur pour réduire son droit à indemnisation. Pourtant, et sans doute sous l'impulsion des assureurs, le projet revient sur l'alignement des protections des victimes conductrices et non-conductrices en matière de dommage corporel : la situation du premier restant sensiblement moins favorable (art. 1287).

DEUX PAS EN AVANT ET UN PAS EN ARRIÈRE

Le projet ainsi présentait semble donc principalement positif : une adaptation nécessaire sans déconstruire ce que la pratique avait mis deux siècles à établir. Mais voilà, quand on compare ce texte à celui soumis à concertation en avril 2016, on ne peut se montrer que déçu. En effet, l'ensemble des points innovants ont tous fait l'objet d'un net recul.

Ainsi par exemple en matière de responsabilité des contractants à l'égard des tiers, si l'avant-projet cassait la jurisprudence Bootshop, considérée parfois comme injuste, dans un salvateur article 1234, le texte de mars dernier y ajoute un laconique alinéa 2 qui vide de sa substance l'innovation et renvoie à l'unique situation de 2006. En effet, certains tiers peuvent alors obtenir

les mêmes droits que les créanciers en exigeant sous forme de dommages et intérêts, les avantages qu'ils auraient pu obtenir du contrat. Pire encore, ces tiers disposeraient dans certains cas d'une option entre la responsabilité contractuelle et extracontractuelle. Une telle faculté étant même refusée aux parties au contrat. En conséquence, la survivance de cette jurisprudence à la simple condition "d'un intérêt légitime à la bonne exécution du contrat" revient à privilégier le statut quo, donnant l'impression que le projet reprend de la main gauche ce qu'il donne de la droite.

Toujours concernant les insuffisances, le texte ne répond pas à certaines problématiques particulièrement actuelles notamment concernant la décontractualisation des dommages corporels. En effet, le créancier victime d'un dommage corporel causé à l'occasion de l'exécution du contrat ne pourra pas en demander réparation à son débiteur lorsque celui-ci aura fait exécuter le contrat par un tiers non-préposé. A l'heure de "l'ubérisation" du travail et du recul du salariat, cela revient à créer une exception qui deviendra de plus en plus fréquente au futur texte.

Le tout prend alors un amer goût de pétard mouillé : Moins audacieux et a fortiori plus conservateur, la réforme de la responsabilité civile à venir se veut comme un simple ajustement technique accompagné d'un manque d'anticipation, des occasions manquées et des débats doctrinaux qui resteront en suspens. Or, ce n'est pas la codification à droit constant qui pose problème mais plutôt l'absence d'esprit général au texte. En comparaison l'ordonnance réformant le droit des contrats, consacrant tout autant les jurisprudences passées, avait au moins le mérite de revenir sur la conception volontariste et égalitaire du contrat comme vu au XIXème.

Cela dit, la Chancellerie a encore du travail : le texte devra encore être soumis à une consultation interministérielle ainsi qu'un avis du Conseil d'Etat avant d'être placé à l'ordre du jour du Parlement. On peut néanmoins deviner les deux types de réaction qu'il provoquera. Celle des optimistes d'une part, qui diront que cette réforme était nécessaire. Et celle des pessimistes (ou réalistes), d'autre part, qui la jugeront loin d'être suffisante.

Thomas Bugada

Pour aller plus loin :

- J.-S. Borghetti, L'avant-projet de réforme de la responsabilité civile, D. 2016, p.1442 ;
- G. Viney, Après la réforme du contrat, la nécessaire réforme du code civil relative à la responsabilité, JCP, 2016, 99 ;
- J. Knetsch, Le traitement préférentiel du dommage corporel, JCP 2016, suppl. au n° 30-35, p. 9 ;
- N. Dissaux, Quelles réformes pour la responsabilité civile ? AJ contrat 2017, p.169.

LA CONQUÊTE DE L'ARCTIQUE

Autour du cercle polaire arctique, les États riverains, qui avaient délaissé cette partie de la planète, cherchent depuis la moitié du XX^{ème} siècle à s'approprier « leur part » de l'Arctique. De par les richesses naturelles de ses territoires et l'importance stratégique qu'ils revêtent, l'intérêt des États frontaliers, ainsi que d'autres plus éloignés, fut ravivé ! Parmi les parties directes se disputant le partage du pôle Nord, on retrouve les États-Unis avec l'Alaska, le Canada avec ses provinces nordiques (Yukon, Territoire du Nord-Ouest, Nunavut et l'île de Baffin), le Danemark avec le Groënland, la Norvège avec l'archipel des îles Svalbard et l'île Jan Mayen, et enfin la Russie avec son immense littoral sibérien bordant l'océan glacial arctique ainsi que quelques archipels. Ses États seront qualifiés de « possessionnés ». L'Islande ne revendiquant aucun droit sur l'Arctique, elle ne sera pas incluse dans le développement.

Le goût prononcé pour les revendications arctiques de ces États n'est pas inné. Trois facteurs vont jouer : la « maritimisation » de l'Arctique qui permet d'ouvrir de nouvelles voies de communication (les coûts reviendraient moins chers qu'en passant par le Panama ou Suez pour rejoindre d'autres continents), son potentiel militaire croissant à travers la première guerre mondiale, la seconde guerre mondiale et la guerre froide, et enfin la richesse de ses ressources naturelles encore inexploitées (gaz, pétrole, minerais précieux, etc...). Les revendications arctiques sont très récentes. En 1867, la Russie vendait aux États-Unis l'Alaska, dont l'utilisation revenait à la chasse exclusivement, afin d'éviter une domination britannique. Pour 7,5 millions de dollars, les États-Unis ont acheté leur droit à revendiquer une part de l'Arctique. Avec les enjeux présentés, une telle offre de la Russie n'aurait pu avoir lieu. Mais des accords sont toujours possibles pour agrandir son territoire : les États-Unis ont, avec l'accord des danois, une appropriation « quasi-souveraine » sur des parties du Groënland. La vision de l'Arctique par les « possessionnés » est considérée comme un héritage ayant fructifié mais jamais remarqué. En d'autres termes, les États associant leur territoire à une propriété estiment qu'il en existe une partie auquel ils n'ont jamais porté attention. La corrélation d'une telle prise de position avec la découverte des nombreux atouts de l'Arctique laisse à penser qu'il s'agit d'une attitude opportuniste.

L'attraction suscitée par l'Arctique atteindra son paroxysme avec la justification de l'appartenance d'une zone grâce au droit international. L'article 76 de la Convention des Nations Unies de Montego Bay introduit des principes du droit de la mer pour délimiter la souveraineté maritime des États, mais annonce également que l'Arctique n'appartient à personne. En outre, la souveraineté étatique s'étend sur 200 miles à partir du littoral (c'est la Zone Économique Exclusive), avec la présence d'un plateau continental, une extension maximale de 150 miles est possible ; au-delà des 350 miles maximum, on se retrouve en haute-mer, dans les eaux internationales. Or la Russie affirme que la dorsale de Lomonosov, une dorsale océanique reliant le Groënland à la Sibérie en passant exactement par le pôle Nord, est une extension de son plateau continental. Ainsi, la Russie gagnerait 150 miles de plus sur l'Arctique ! En 2007, la Russie a déposé à plus de 4000 mètres de profondeur un drapeau russe pour marquer sa souveraineté dans la région. En réaction, les canadiens esti-

ment que cette dorsale est au contraire le prolongement du continent américain. Les équipes de chercheurs envoyées sur la banquise ne se préoccupent pas seulement des considérations climatiques, ils s'intéressent aussi à la géomorphologie soit à l'étude des fonds marins et la présence d'un plateau continental. Ces travaux permettent d'établir une meilleure cartographie pour appuyer les revendications territoriales de chacun mais également de prévoir des voies d'accès jusqu'aux ressources naturelles. Ces recherches sur les excroissances sous-marines du plateau continental semblent relever de la fantasmagorie géomorphologique et juridique, les États veulent à tout prix contrôler ce territoire ; la Danemark pourrait très bien revendiquer à son tour une extension du Groënland via la dorsale de Lomonosov.

D'autres procédés existent pour accroître ses possessions ou diminuer celles des autres. Les détroits sont censés être libre d'accès et permettre une circulation sans contrôle selon le droit international, or certains, comme le passage du Nord-Ouest qui est considéré comme un détroit international par les États-Unis quand le Canada revendique une partie de ses eaux intérieures. Dans un registre un plus cocasse, il y a le cas des stations dérivantes : des centres de recherche installés sur la banquise mais qui, avec la fonte, dérivent au large sur un iceberg tabulaire. L'iceberg emportant le centre de recherche prendrait par la même occasion « la nationalité » du centre. Or quelle réaction doivent avoir les garde-côtes quand dérive dans leurs eaux un colossal iceberg frappé du drapeau américain, russe, norvégien, danois, canadien ou même chinois ? Effectivement, la Chine n'a aucun rattachement possible avec l'Arctique hormis le cas où elle navigue en haute-mer. Mais n'importe quel État pourrait installer son centre de recherche sur la banquise au-dessus des eaux internationales, ils ne seront pas qualifiés de « possessionnés » mais comme des États à vocation arctique.

Étant donné les rivalités autour de ces eaux, on peut évoquer une « méditerranée arctique » qui baigne trois continents mais qui les confrontent plus qu'elle ne les lie. A la différence de l'Antarctique qui appartient à tout le monde depuis 1961 et qui bénéficie de la qualification de « patrimoine commun de l'humanité » depuis 1999, l'Arctique n'est pas reconnu comme tel alors que l'Union Européenne, qui n'est pas concerné par ces luttes de souveraineté, pourrait apparaître comme

l'agent régulateur de la zone. Le Canada adopte également une telle stratégie sur les peuples autochtones. Son attitude bienveillante, voire paternaliste, tend à démontrer qu'elle se préoccupe de l'environnement arctique et laisse entendre que sa dégénérescence est de la responsabilité des autres, le Canada serait alors plus légitime à occuper l'Arctique pour ses considérations environnementales ?

Au pôle nord, les États ne s'intéressent qu'à l'exploitation des richesses naturelles de l'Arctique, mais peut-on évaluer simplement ces richesses en terme de matières fossiles ou bien également par les avantages tactiques du relief ? Les voies de communication constituent également des avantages découlant intrinsèquement du territoire, d'où son appropriation, tandis que certains États peuvent y voir des biens publics, comme avec les détroits. Dès lors, les revendications arctiques semblent être au paroxysme de la vacuité du concept de souveraineté. La souveraineté, attribut juridique nécessaire pour bénéficier de droits territoriaux, est contingente, elle poursuit les desiderata des États, toutes les mesures géomorphologiques ou cartographiques sont justes tant qu'elles garantissent le contrôle du territoire. Mais de quel territoire s'agit-il en définitive ? Plus d'eau que de terre, une banquise qui diminue au fur et à mesure et une faune qui est en danger (ours polaire). Peut-on encore parler de territoire ? Ou bien faut-il qualifier l'Arctique de territoire pour pouvoir être conquise ?

Même si l'Arctique est inhospitalière, les États s'y intéressent et l'Amiral Besnault émet une réflexion intéressante sur la vision de l'Arctique durant la guerre froide : « C'est pourquoi l'affrontement arctique [...] a le mérite de suggérer que le sort de la rivalité actuelle entre les deux grands blocs militaires pourrait être influencé, certainement, déterminé, peut-être, par la possession, la prise ou la destruction de points ou de régions inhabituelles à la pensée européenne traditionnelle ».

Quid de ces « régions inhabituelles à la pensée européenne traditionnelle » ? Il y aurait alors des territoires échappant à notre conscience où tout procédé serait possible, justifiable car ces fameux territoires ne sont pas « classiques », ou nous sont tout simplement inconnus ?



NOTRE MER

Le creuset de la civilisation et le creuset de la mer Méditerranée ne font qu'un », affirmait Élisée Reclus, géographe du XIX^{ème} siècle.

Lorsque les romains évoquaient la Mare Nostrum, ils désignaient la Mer Méditerranée ainsi que les pays bordant celle-ci. Cette expression signifie "Notre mer", marquant la domination romaine de l'époque. Elle est une "mer au milieu des terres", d'où son nom issu du latin "mare medi terra", et le symbole d'un bassin méditerranéen uni. Elle est entourée par 21 Etats, à savoir les pays d'Europe du Sud, d'Afrique septentrionale et d'Asie occidentale, qui conformément au droit international public possèdent le territoire s'étendant de leur frontière terrestre jusqu'à l'extrémité de la mer territoriale, celle-ci mesurant 12 miles marins. Le cas de la Mare Nostrum est particulier, car peu d'Etats du bassin Méditerranéen ont revendiqué une Zone Economique Exclusive (allant jusqu'à 200 miles marins), malgré sa reconnaissance comme un droit inhérent à chaque entité étatique depuis la convention de Montego Bay de 1982. Cela s'explique par le fait que, si chaque Etat avait revendiqué une ZEE, la Méditerranée, de par sa surface, appartiendrait entièrement aux Etats qui l'entourent. La France a pour sa part revendiqué une ZEE sur la Méditerranée par un décret du 12 octobre 2012, entraînant la création de droits souverains en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles s'y trouvant, ainsi que de nouvelles compétences pour la préservation du milieu marin, pour la recherche scientifique et la mise en place d'îles artificielles, d'installations et d'ouvrages.

L'objectif de la France en créant cette ZEE était de lutter

contre la surpêche et de gérer de façon optimale ses ressources biologiques. La création de ZEE sur la mer Méditerranée fait partie des discussions de la Commission Européenne, qui encourage ce type d'initiatives car «Les ZEE pourraient ouvrir la voie à une politique d'aménagement du territoire plus efficace, susceptible à son tour d'attirer des investissements et d'autres activités économiques» (communiqué du 11 juillet 2013).

La Convention de Barcelone de 1976, qui rassemble l'intégralité des Etats du bassin méditerranéen, visait à protéger la Mare Nostrum sur le plan environnemental, d'y réduire la pollution et d'améliorer le milieu marin. Ces préoccupations sont à l'heure actuelle de plus en plus cruciales, des îles de déchets y ayant fait leur apparition. France Info, en 2015, déclarait que la mer Méditerranée était la mer la plus polluée du monde, 250 milliards de déchets plastiques y stagnant.

Les Etats se sont donc entendus pour préserver ensemble cette mer qui fut pourtant jadis déçirée par les enjeux entourant son partage territorial. Elle fut également le lieu de nombreux actes de piraterie, notamment lorsque le commerce maritime était développé par les romains. Les échanges avaient essentiellement lieu entre les pays chrétiens et musulmans. Les géographes musulmans l'appelaient d'ailleurs la "Mer des romains", tandis que des manuscrits juifs la qualifiaient de "Mer Salée", pour la distinguer du Nil. Une réelle civilisation méditerranéenne naquit, les Etats côtiers étant réunis par des intérêts commerciaux et l'ambition d'un développement urbain. « Jusqu'à présent on n'a découvert dans les îles indiennes aucune mer méditerranéenne comme il existe en Europe, en Asie et en Afrique », déclarait le philosophe portugais Uriel da Costa en 1604. Les romains y

développèrent également les guerres navales, et de par sa position la mer Méditerranée fut le siège de nombreux essais de la part des romains, qui y faisaient naviguer des bateaux de plus en plus élaborés.

Si notre mer fut un temps témoin des premiers développements d'un commerce international maritime, elle fut ces dernières années le théâtre de tragédies et de naufrages meurtriers : plus de 22 000 migrants seraient morts en tentant de gagner l'Europe depuis 2000. De nombreux migrants, principalement syriens ou originaires d'Afrique subsaharienne, fuyant la guerre et la misère s'y noyèrent, et c'est après le naufrage de Lampedusa du 3 octobre 2013 (366 morts) que la marine de guerre italienne lancera l'opération militaire et humanitaire "Mare Nostrum" le 15 octobre 2013. Suite à son échec, elle sera remplacée par l'opération "Triton" initiée par l'Union Européenne le 1er novembre 2014. Il faut toutefois retenir que l'opération "Mare Nostrum" permit de sauver plus de 150 000 vies. Elle fut critiquée pour avoir facilité les passages clandestins de migrants en Italie.

L'opération Triton a aujourd'hui pour but principal de contrôler les frontières, tandis que l'opéra-

“ Si notre mer fut un temps témoin des premiers développements d'un commerce international maritime, elle fut ces dernières années le théâtre de tragédies et de naufrages meurtriers.”

tion Mare Nostrum avait une réelle vocation de sauvetage. A la suite de son arrêt, de nouvelles tragédies eurent lieu près de Lampedusa, notamment celle du 12 avril 2015 qui entraîna la mort d'environ 400 migrants, suivi du naufrage de la nuit du 18 au 19 avril 2015 qui causa la mort de 700 personnes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies mentionna « une hécatombe jamais vue en Méditerranée ».

L'heure de gloire de la Mare Nostrum semble terminée, étant aujourd'hui marquée par la pollution et des drames humains. Il ne faut cependant pas perdre espoir, et garder à l'esprit son histoire, celle d'une mer qui ne se contentait pas de lier plusieurs rives, mais qui créait une réelle unité, et qui la crée encore à l'heure actuelle, comme en témoignent nos cultures. La prise de mesures adaptées permettra un jour, espérons le, de redonner à notre mer sa vocation première, celle d'être un lieu d'épanouissement, de partage et d'échange des cultures.

Laura Jalabert

LES 500 ANS DU PROTESTANTISME:

DE LA RÉVOLTE À LA RECONNAISSANCE

« *L*es trois grands éléments de la civilisation moderne sont la poudre, l'imprimerie, et la religion protestante », Thomas Carlyle.

Le 31 octobre 1517, Martin Luther placarda ses 95 thèses aux portes de l'église de Wittenberg, afin de dénoncer, entre autre, la pratique des indulgences, permise alors par le Pape Léon X. Il ne pouvait en avoir conscience, mais Luther venait d'allumer un feu qui embrasera l'Europe. Le séisme engendré est si puissant qu'il va marquer l'entrée dans l'ère moderne par de violents conflits religieux, poussant les États à remettre en question leur politique religieuse. L'anniversaire des 500 ans de la naissance de la Réforme sera également l'occasion de célébrer, au-delà de la création d'un mouvement religieux, une ode à la liberté de conscience et la tolérance.

Les « 95 thèses » et la crise religieuse : l'Europe déchirée

L'Europe médiévale est marquée par son attachement à la chrétienté qui va rythmer la vie de l'ensemble des grandes puissances européennes. La prépondérance de cette unité religieuse amènera à parler de *Respublica Christiana* ; toutefois, l'avenir va ébranler cette notion. Lorsque Luther affiche ses 95 thèses, virulente critique du haut clergé et du Pape, il marque le début d'un long combat. La date n'est pas choisie au hasard : une publication aux portes d'une église la veille de la Toussaint, en plus d'une dimension hautement symbolique, assure aux écrits de Luther une importante visibilité. De manière synthétique, durant les mois et les années qui suivent, des débats théologiques ont lieu. Luther durcit sa position désormais, il ne reconnaît plus l'infaillibilité de la Tradition : les Pères de l'Église, le droit canon, les conciles, et les Papes peuvent errer. S'en suit de vastes mouvements réformateurs qui apparaissent un peu partout dans le Saint Empire romain germanique. Bien que la bulle *Exsurge Domine* du 15 juin 1520 le menace d'excommunication, Luther maintient sa position, et le fait savoir en brûlant son exemplaire de la bulle pontificale ; en réaction, le Pape Léon X le fait excommunier le 3 janvier 1521 avec la publication de la bulle *Decet Romanum Pontificem*.

Il faut ajouter un autre évènement qui va changer la face de l'Eu-

rope, et jouer un rôle dans le développement du protestantisme : l'arrivée au pouvoir de Charles Quint. Après avoir hérité, en 1516, des royaumes de Castille-Léon et d'Aragon, le jeune Charles de Habsbourg devient empereur du Saint Empire en 1519. Malgré la répression que mettra en place Charles Quint contre le mouvement réformateur, il ne pourra l'éradiquer. Le mouvement luthérien, dans les années 1520, est déjà bien enraciné dans certaines principautés. De plus, occupé à se battre sur plusieurs fronts, entre les guerres d'Italie et l'expansion ottomane, l'empereur décide de ranger le glaive qu'il brandissait contre Luther. Cette situation factuelle va permettre à la Réforme de se propager partout, et rapidement, en Europe, renversant ainsi l'ancienne unité catholique, et déchirant certains pays dans des guerres civiles intestines. Des pays comme l'Angleterre, les Provinces-Unies, ou encore la Suède se convertissent, offrant un nouveau type de casus belli européen : le combat contre l'État « hérétique ». Désormais, les troubles ne sont plus seulement intérieurs, la guerre devient européenne, et l'on cherche à combattre l'État voisin qui aurait choisi une autre voie religieuse.

La France ne sera pas épargnée par ce phénomène européen. Du massacre de Wassy par le Duc de Guise le 1er mars 1562 jusqu'à l'Édit de Nantes d'avril 1598, le pays entre dans une profonde crise religieuse, entraînant une guerre civile virulente, à laquelle on donnera le nom de « guerre de religion ». Néanmoins, presque un siècle de luttes intestines amèneront les États à revoir leur position ; et si la guerre n'était pas la solution ?

« Le 31 octobre 1517, Martin Luther placarda ses 95 thèses aux portes de l'église de Wittenberg, afin de dénoncer, entre autre, la pratique des indulgences, permise alors par le Pape Léon X. Il ne pouvait en avoir conscience, mais Luther venait d'allumer un feu qui embrasera l'Europe. »

La paix avec les protestants : la question de la tolérance religieuse

Après un XVI^e siècle marqué par le conflit et la division, il faut se rendre à l'évidence : le monde de l'unité religieuse, en Europe, est terminé. Après longtemps de guerres fratricides, les pays européens commencent à penser la réconciliation.

Reprenons le cas de la France. Bien que les guerres de religions ne débutent officiellement qu'en 1562, les premiers heurts éclatent dès 1520. Une grande partie du XVI^e siècle français va donc être jalonné par les troubles religieux. Il y aura, bien sûr, des tentatives pour calmer les tensions : le Concile de Trente de 1545 à 1563, ou encore le colloque de Poissy en 1561, mais aucun n'aboutira à une solution satisfaisante, et ne pourra empêcher les événements qui surviendront entre 1562 et 1598 ; peut-être l'heure de la paix n'était-elle pas encore venue. Toutefois, l'horloge tourne, et bientôt les cloches de la réconciliation vont sonner, et on devra cette douce symphonie à un homme : Henri IV. Futur roi converti au protestantisme, Henri de Navarre abjure sa religion et embrasse le catholicisme en 1594, évitant ainsi toute contestation de sa légitimité pour des raisons religieuses. Afin de clore le trop long et sanglant chapitre des conflits religieux en France, Henri IV va promulguer en avril 1598 l'Édit de Nantes, également appelé Édit de Tolérance. Néanmoins, il ne faudrait pas trop idéaliser le beau paysage ici dépeint, la pire des erreurs serait de coller injustement notre vision, si tenté qu'elle soit unanimement partagée, de la tolérance avec celle de cette fin du XVI^e siècle. Je vais me permettre d'être bref afin de ne pas casser le rythme de ces explications, et vais m'efforcer d'être synthétique. Si aujourd'hui nous pouvons avoir en tête que « tolérance religieuse » est synonyme de « liberté de conscience », ce n'est pas la définition qu'en donne les dictionnaires et les penseurs du XVI^e siècle, qui préfèrent volontier l'anci-

enne interprétation, celle de tolérance : souffrir ce que l'on ne peut combattre. Il ne s'agit donc pas de reconnaître et d'accepter une religion, mais simplement de ne pas s'y opposer, ce qui fait une différence de taille, d'où le fait que certains auteurs considèrent que l'Édit de Nantes est moins un édit de tolérance qu'un édit de pacification. Il faudra alors attendre 1787 avec l'Édit de Versailles, qui accorde des droits et un état civil propre aux protestants, et l'entrée de la France dans l'ère révolutionnaire pour que les protestants jouissent d'une acceptation et d'une reconnaissance pleine par l'État.

Aussi, plus ou moins indirectement, le protestantisme a-t-il permis de repenser la question de l'unité religieuse et celle de la tolérance de manière générale. Le mouvement s'amorce aux XVII^e et XVIII^e siècles, et fleurit au XIX^e : l'État n'est plus pensé comme devant avoir une seule religion ; l'adage *cujus regio ejus religio* n'est plus d'actualité. C'est peut-être cette première remise en cause, renforcée par les prêches et revendications des pasteurs réformés, qui ont conduit l'Europe occidentale à penser, doucement, la liberté de conscience. Thomas Carlyle a vu juste sur le fond : le protestantisme est bien un des grands phénomènes du début de l'époque moderne.

Les célébrations de la naissance du protestantisme : au-delà du simple hommage

Il est intéressant d'observer que, dès le 31 octobre 1617, les princes protestants du Saint Empire romain germanique vont célébrer le premier centenaire de la Réforme. Les célébrations de cette année avaient deux buts complémentaires : rendre hommage à Luther et son mouvement alors naissant, et montrer leur force de détermination à l'Église catholique. À partir de cet instant, et dans un élan qui s'accroîtra tout au long des deux siècles suivants, le 31 octobre deviendra, dans une partie

des fiefs protestants, un jour férié, et consacré à la célébration.

Les hommages qui se préparent pour les 500 ans se feront sous le signe de la fraternité et de l'ouverture. En effet, le 25 mars 2017 a eu lieu à la cathédrale Notre Dame de Grenoble la « commémoration protestante-catholique » de la Réforme. La présence de l'association des catholiques à ces festivités est un signe marquant de la volonté sincère d'une entente réciproque. Souhaitant également impliquer les autres cultes, une rencontre interreligieuse a été organisée le 26 mars au temple protestant de Grenoble, avec pour thématique « Quels rapports les religions monothéistes entretiennent-elles avec leurs Écritures ? ». Toujours à Grenoble, l'année 2017 sera jalonnée d'événements culturels, comme l'exposition, « La Bible, patrimoine de l'humanité », qui se tiendra du 15 au 29 novembre à l'Espace diocésain de la basilique du Sacré-Cœur de Grenoble.

En Allemagne, les commémorations ont commencé dès l'an dernier. Lundi 31 octobre 2016 à Berlin, la célébration de l'anniversaire de la Réforme a réuni des représentants des Églises protestante, catholique, et orthodoxe. Préparant les festivités d'octobre prochain, le gouvernement allemand a annoncé que ce jour serait, pour la première fois, officiellement chômé.

Ces deux exemples de pays célébrant les débuts de la Réforme sont marquants, car ils nous sont géographiquement proches, mais il ne faudrait pas se tromper, ces festivités ne seront pas exclusivement un phénomène européen. Partout dans le monde, on rendra hommage aux 500 ans de la Réforme. Ce sera l'occasion de dépasser le cadre purement culturel : l'événement ne célébrera pas seulement la naissance d'une religion, mais il sera une promesse de réconciliation et d'acceptation mutuelle.

Pierre-Henri Vignoles



Martin Luther.

LE SUD-OUEST DE LA FRANCE COMME EXEMPLE D'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Souvent nous entendons parler de « l'économie alternative », des « innovations sociales » ou encore de « l'économie sociale et solidaire ». Or les termes économie sociale et solidaire et innovation sociale sont souvent utilisés à tort comme des synonymes.

Mais qu'entendons-nous par innovation sociale ? Quel rapport avec l'économie sociale et solidaire ? Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire CSESS définit l'innovation sociale comme « l'élaboration des réponses nouvelles à des besoins socio-nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... ».

Il s'agit donc de répondre aux besoins de la société non satisfaits, mal satisfaits ou tout simplement de répondre aux besoins nouveaux. Cela dit l'économie sociale et solidaire fait partie de l'innovation sociale. Au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire il est très normal de trouver une participation du type une voix égale un vote. C'est le cas notamment des coopératives, mutuelles, SCOP (Sociétés coopératives et participatives), associations, fondations, etc. Ces types de collectifs utilisent des compétences du type managériales pour développer une activité (ou plusieurs) avec comme objectif de générer un impact favorable pour la société.

Toutefois, cette notion ainsi que celle de l'innovation sociale ne sont pas récentes. Elles font objet de réflexion depuis les années 1970 après la crise pétrolière mais c'est à partir des années 2000 que l'on accorde plus de reconnaissance au niveau institutionnel.

Par exemple aux Etats Unis en 2009 sous le gouvernement de Barak Obama il a été créé un bureau de l'innovation sociale et de la participation civique. En Europe l'année 2009 a été connue comme l'année de la créativité et de l'innovation. Depuis, des plateformes ont été créées pour rassembler des responsables politiques, des entrepreneurs et de chercheurs. L'idée était de favoriser l'émergence des réseaux et la coopération entre tous les acteurs concernés. Aujourd'hui l'innovation sociale est conçue dans la stratégie Europe 2020 et des fonds lui sont accordés. En France l'innovation sociale est présente depuis 2009 dans le rapport Vercarmer. L'objectif était de « doter la France d'une politique ambitieuse de développement de l'économie sociale et solidaire ». Mais c'est la loi du 31 juillet 2014 sur « l'économie sociale et solidaire » qui est venue apporter un cadre juridique à cette nouvelle façon de faire l'économie. Aujourd'hui les régions sont chefs de files pour mener à bien ces stratégies.

En outre la loi de 2014 a permis de créer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Il s'agit des groupements sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, des collectivités territoriales, des organismes de recherche et toute autre personne physique ou morale. L'objectif de ce groupement est de mener des « projets innovants » sur un territoire avec la coopération de tous les acteurs concernés. Et ainsi d'atteindre un développement économique et social durable. A titre d'illustration l'ex région Languedoc-Rousillon était un des pionniers lors de la mise en œuvre de ces types de projets. En effet le premier incubateur d'innovation sociale a été créé à Montpellier. Aujourd'hui pour plusieurs spécialistes la région Occitanie est considérée comme la plus à la pointe en ce qui concerne les innovations sociales. Par exemple nous pouvons

compter environ 11 PTCE en Région Occitanie tandis qu'en Région Nouvelle Aquitaine nous pouvons en compter 7. Ces pôles s'intéressent aux divers sujets comme les circuits courts, l'agriculture biologique ou encore à l'emploi. Nous pouvons mentionner par exemple « Les imaginations fertiles ». Il s'agit d'un tiers lieu où nous pouvons trouver des bureaux, un Fablab, ainsi qu'un espace de coworking. Comme le labo de l'ESS le décrit il s'agit d'un « exemple de projet basé sur la coopération au service de l'innovation sociale, qui démontre comment la mutualisation entre différents acteurs et l'accompagnement peuvent être clé du développement de projets innovants dans un territoire ». Le projet est né en 2010 et a été lauréat du premier appel à projets PTCE en 2013. Aujourd'hui il compte 20 structures membres et 20 salariés.

« Nous pouvons être tentés de penser que les innovations sociales ou encore l'économie sociale et solidaire comme réponse aux défaillances de « l'économie de marché » sont très bénéfiques pour le développement économique et social d'un territoire donné. Or il existe certaines limites ».

Un autre PTCE un peu plus récent (il existe depuis 2015) est « La bio pour tous ». Il s'agit de huit structures dans les Hautes Pyrénées se ressemblant autour d'un objectif commun : « donner à tous les moyens de manger sainement, y compris aux plus précaires ». Pour cela ils cherchent la structuration de la filière de l'alimentation bio locale.

Un autre PTCE axé sur l'emploi est « Dynamique Emploi dans les Quartiers ». Ce PTCE s'est inspiré de l'expérience de la « Plateforme Emploi-Entreprises » (PEE), qui, depuis 4 ans, est chargée de rassembler des représentants d'entreprises, des institutions et des professionnels de l'insertion. L'objectif commun est de rapprocher offres et demandes d'emplois dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. De manière générale ils poursuivent deux objectifs. Le premier est de développer des espaces de rencontre entre employeurs et chômeurs issus surtout des quartiers défavorisés et de les rapprocher. Le deuxième est de « soutenir la création, la reprise, le développement et la consolidation d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires ».

Par ailleurs dans la vallée de l'Aude, le PTCE « 3. EVA » est axé sur une dynamique de revitalisation économique et porté par les acteurs du territoire au-

tour d'un projet collectif. Ainsi ce pôle en ayant une vision transversale du développement du territoire soutient des actions de lutte contre l'isolement et favorise l'emploi et la formation.

D'après le labo de l'ESS depuis 2015, 3.EVA développe un projet qui met en rapport des lycéens de Terminale et des acteurs du territoire, sur diverses problématiques. Notamment l'isolement en milieu rural et les problèmes de mobilité, les problématiques du vieillissement ou les enjeux d'attractivité du territoire. Ces "Start'Up Lycée" fonctionnent comme des labos de recherche et développement et ont pour objectifs de réfléchir et de mettre en place des solutions innovantes. Un exemple : la mise en place d'un réseau "fruits et légumes" qui permet de distribuer des paniers issus du territoire via un réseau de magasins locaux, un projet imaginé lors des Start'Up Lycée 2015 et mis en place par la coopérative La Cavale.

Nous pouvons être tentés de penser que les innovations sociales ou encore l'économie sociale et solidaire comme réponse aux défaillances de « l'économie de marché » sont très bénéfiques pour le développement économique et social d'un territoire donné. Or il existe certaines limites.

Tout d'abord, comme il y a beaucoup de projets en phase d'expérimentation, l'évaluation de leur impact sur le développement économique et social à court terme peut s'avérer difficile voire impossible.

De plus, même si l'évaluation est effectuée, certains ajustements au cours du projet peuvent faire en sorte que ce dernier ne soit plus adapté au contexte politique, économique ou social.

Par ailleurs pour certains académiques, l'économie sociale et solidaire est vue d'une part comme la délégitimation des missions de l'État social et d'autre part comme la légitimation de l'entreprise. C'est-à-dire que les innovations sociales peuvent être un moyen utilisé par les autorités publiques pour se désengager des politiques sociales, souvent considérés comme coûteuses pour le budget national.

Magda Mojica





LA GUERRE DES MERCENAIRES dans *Salammbô* de Flaubert

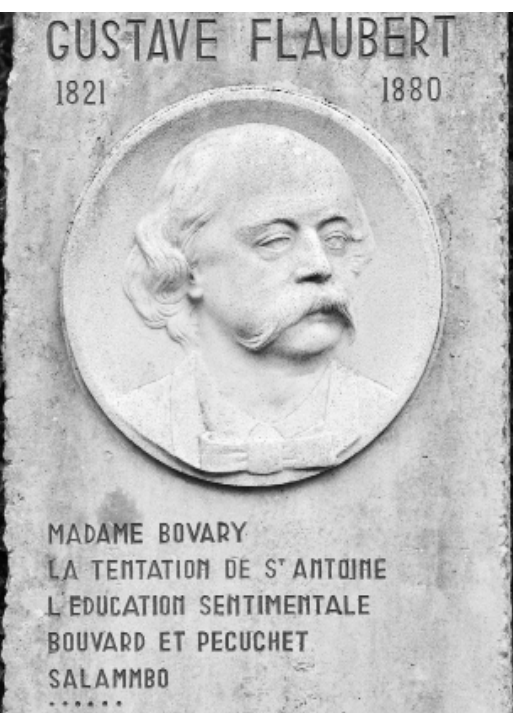
Salammbô est plus que le roman d'un amour impossible, plus que le récit d'une guerre aussi brutale qu'inutile, c'est l'expression de la haine de son auteur envers les hommes. Flaubert l'avouait lui-même : « il ne ressort de ce livre qu'un immense dédain pour l'humanité et il faut très peu la chérir pour l'avoir écrit ». Et Baudelaire d'ajouter : « Tout, dans son œuvre, n'est que désolation, massacres, incendies ; tout porte témoignage contre l'éternelle et incorrigible barbarie de l'homme ». Le romancier, qui espérait une révolution de l'humanité et le renversement d'une société bourgeoise qu'il abhorrait, n'avait sans doute pas choisi par hasard l'exemple d'une Carthage commerçante et barbare, et dont la civilisation disparut en 146 av. J.-C. à l'issue de la troisième guerre punique.

Fondée par les Phéniciens, en 814 av. J.-C., Carthage était selon la légende la ville de la mythique reine de Tyr, Didon. Grâce à son économie maritime et à son développement militaire qui en firent une puissance conquérante, la cité contrôlait un territoire correspondant à l'actuelle Tunisie, ainsi qu'un très large réseau de colonies et de comptoirs occupants les pourtours méditerranéens. Cette supériorité maritime s'acheva à l'issue de la première guerre punique (de 264 av. J.-C. à 241 av. J.-C.), au cours de laquelle les deux grandes puissances, Rome et Carthage, se disputaient le contrôle de la Sicile. Les Romains rêvaient de s'emparer de ses richesses lorsque les carthaginois souhaitaient préserver la paix pour continuer à développer leur commerce entre les deux continents. Les hommes qui gouvernaient en ces temps la République punique étaient tous « à la fois négociants et navigateurs ». Pourtant, les forces romaines dominèrent celles de Carthage. Enervés par le coût de la guerre, les oligarques carthaginois conclurent la paix en 241 av. J.-C. et abandonnèrent à Rome leur suprématie maritime. Accablée par l'obligation de verser une indemnité de guerre, Carthage s'engouffrait dans une crise profonde. Sur-tout une nouvelle guerre se profilait. Selon le vœu du général Giskon, les mercenaires qui combattirent en Sicile furent rapatriés au sein de la ville et attendaient alors le versement de leur solde. Toutefois, la République refusait le paiement de sa dette. Carthage s'enfermait ainsi dans un piège évident. Ainsi, le roman de Flaubert s'ouvre sur le récit imaginé d'un festin au cours duquel, les mercenaires, enivrés et échaudés par la mort suspecte de l'un d'entre eux – sans doute empoisonné –, laissèrent éclater leur colère dans les jardins d'Hamilcar. Ils massacrèrent les esclaves, attaquèrent les éléphants et les lions, ébouillantèrent les poissons, et se délectèrent de tous ces sacrilèges. Afin d'apaiser les tensions, on donna une première pièce d'or à chaque soldat, si en contrepartie ils acceptaient de quitter la ville et de rejoindre un camp à Sicca.

« Vous êtes les sauveurs de Carthage – leur avait-on dit ! Mais vous l'affameriez en y restant ; elle deviendrait insolvable. Eloignez-vous ! (...) Nous allons immédiatement lever des impôts ; votre solde sera complète, et l'on équipera des galères qui vous reconduiront dans vos patries. »

À la tête de la République se trouvaient deux Suffètes, semblables aux deux consuls romains. Ces grands magistrats relevaient du Conseil des Anciens, dont les pouvoirs étaient délégués par la grande Assemblée des Riches. Hannon, l'un de ces suffètes, incarnait le parti de la paix, ou plus précisément le parti qui détournait ses ambitions de la Méditerranée au profit de l'Afrique. Mais avant tout, Hannon était la figure la plus caractéristique de l'oligarchie commerçante : Flaubert en faisait un nouveau Sardanapale ; rongé par la maladie son allure était épouvantable : pour dissimuler son pourrissement il se couvrait d'un voile. Toutefois, l'auteur avait ainsi confondu en un seul personnage Hannon, général crucifié après sa défaite dans la bataille des îles Égates en 241, et son fils, Hannon-le-Grand, suffète à l'époque de la guerre des Mercenaires. Hannon fut le premier choisi par les Anciens afin d'apaiser les tensions naissantes. Le suffète se rendit au camp de Sicca et, devant cette foule de guerriers, tenta de démontrer l'insolvabilité de la République. Peut-être eut-il l'ambition d'émouvoir les soldats ; mais, bien au contraire, Spendius, héros espiègle de Flaubert, transforma tous les propos du général afin d'entraîner les guerriers vers une révolte. La guerre devait alors éclater. Aux côtés de Spendius (valeur guerrier campanien, travesti en ancien esclave grec et en homme faible – mais rusé – par le romancier), le Gaulois Autharite et le Lybien Mâtho dirigeaient les mercenaires déterminés à écraser l'avare Carthage. Ce dernier était alors le héros principal du roman. Mâtho était en

effet le Barbare secrètement amoureux de Salammbô. Narr-Havas, roi des Numides, constituait une quatrième figure majeure parmi les rebelles ; mais celui-ci devait bientôt trahir ses alliés et combattre auprès d'Hamilcar. Des hommes venus de toutes les puissances méditerranéennes formaient cette armée. Pêle-mêle, Flaubert évoquait des Grecs, des Gaulois, des Celtes, des Campaniens, des Etrusques, des Baléares, des Lusitaniens, des Lybiens, des Gétules, des Cariens, des Samnites, des Pharusiens, des Nomades, et même des « hommes à profil de bête ». En effet, les mécontents embrassaient la cause des mercenaires, notamment les paysans pauvres et les esclaves fugitifs. Soulevant toute l'Afrique du Nord, comme si elle « ne s'était point suffisamment vidée », les vingt mille rebelles furent bientôt cent mille. « Cette grande Carthage, dominatrice des mers, splendide comme le soleil et effrayante comme un dieu, il se trouvait des hommes qui osaient l'attaquer ! » Ces armées reçurent même le soutien des cités d'Hyppo Zaryte (ou Hyppo Diarrhytus) et d'Utique, autrefois alliées à Carthage. Ainsi, le conflit prenait les allures d'une guerre civile, une « guerre d'Afrique », qui se déroula de 241 av. J.-C. à 238 av. J.-C.



Hannon, nommé commandant, parvint à reprendre Utique ; mais il ne semblait pas en mesure d'inverser le cours de la guerre. Le dernier espoir des Anciens et des Riches résidait alors en la personne du second suffète : Hamilcar Barca, le glorieux général qui était parvenu à s'emparer de tout l'ouest de la Sicile avant la reddition carthaginoise. Ainsi fut-il chargé de négocier la paix en 241 av. J.-C. Fondateur de la dynastie des Barcides, il était le père de l'héroïne éponyme Salammbô et d'Hannibal, que Chateaubriand considérait comme le plus grand des généraux de l'Antiquité. Flaubert faisait d'Hamilcar l'ennemi de Hannon, l'antithèse d'une oligarchie cupide ; et, en effet, il représentait aussi bien le parti de la guerre (contre Rome) que le parti démocrate. Cependant, il refusait de combattre les hommes qu'il avait autrefois dirigés.

Mais une apparition devait transformer l'intrigue. Attaqués par les mercenaires lors du festin, les éléphants du suffète Hamilcar avaient été exterminés. Seuls trois d'entre eux avaient survécu. La vision de ces animaux affreusement mutilés émut tellement le suffète qu'il changea son opinion et vint annoncer au Conseil qu'il acceptait le commandement des troupes carthagoises. En effet, le bestiaire que Flaubert donnait à Carthage jouait un rôle narratif majeur. De l'évocation monstrueuse de lions crucifiés, allégorie du sort réservé aux chefs barbares et à trente Anciens de Carthage, au retentissement de cris glaçants poussés par les chacals qui, suivant les armées dans le désert, attendaient d'en dévorer les cadavres, Flaubert montrait des animaux semblables aux hommes par leur allégresse sanguinaire, tandis que d'autres étaient les victimes d'une barbarie généralisée.

Dès la prise du commandement par Hamilcar eut lieu la bataille de Macar, autrement appelée bataille de Medjerda ou de Bragadas, opposant trente mille Barbares à onze mille carthagoises. Feignant de se replier, les puniques attirèrent leurs ennemis dans un piège et les enveloppèrent. Les éléphants, utilisés comme des « chars d'assaut vivants », entraient alors sur le champ de bataille : « Hamilcar ayant attendu que les Mercenaires fussent tassés en une seule place pour les lâcher contre eux ; les Indiens les avaient si vigoureusement piqués que du sang coulait de leurs larges oreilles. Leurs trompes, barbouillées de minium, se tenaient droites en l'air, pareilles à des serpents rouges ; leurs poitrines étaient garnies d'un épéu, leur dos d'une cuirasse, leurs défenses allongées par des lames de fer courbes comme des sabres, et pour les rendre plus féroces, on les avait enivrés avec un mélange de poivre, de vin et d'encens. (...) Avec leurs trompes, ils étouffaient les hommes, ou bien les arrachant du sol, par-dessus leur tête ils les livraient aux soldats dans les tours ; avec leurs défenses, ils les éventraient, les lançaient en l'air, et de longues entrailles pendaient à leurs crocs (...) Les autres, comme des conquérants qui se délectent dans leur extermination, renversaient, écrasaient, piétinaient, s'acharnaient aux cadavres, aux débris. » Carthage utilisait vraisemblablement les éléphants de guerre depuis la bataille d'Aggrigente, au commencement de la première guerre punique, en 261 av. J.-C. Mais l'épisode marquant reste avant tout celui de la traversée des Alpes par les éléphants d'Hannibal lors de la deuxième contre Rome.

Hamilcar remporta la bataille de Macar ; mais il n'écrasa pas ses adversaires. Après un rapide « délire de joie » à l'annonce du massacre de six mille Barbares, les puniques déplorèrent bientôt la mollesse du suffète. Car la guerre n'était pas finie. Carthage se trouva bientôt encerclée par ses ennemis. Le siège de la ville encourageait les mercenaires à déployer une ingéniosité macabre et nauséuse. « On les voyait au loin prendre la graisse des morts pour huiler leurs machines ; et d'autres en arrachaient les ongles qu'ils cousaient bout à bout afin de se faire des cuirasses. Ils imaginaient de mettre dans les catapultes des vases pleins de serpents apportés par les Nègres ; les pots d'argile se cassaient sur les dalles, les serpents couraient, semblaient pulluler, et tant ils étaient nombreux sortir des murs naturellement. Les Barbares, mécontents de leur invention, la perfectionnèrent ; ils lançaient toutes sortes d'immondices, des excréments humains, des morceaux de charogne, des cadavres. La

« Salammbô est plus que le roman d'un amour impossible, plus que le récit d'une guerre aussi brutale qu'inutile, c'est l'expression de la haine de son auteur envers les hommes. Flaubert l'avouait lui-même : « il ne ressort de ce livre qu'un immense dédain pour l'humanité et il faut très peu la chérir pour l'avoir écrit ». »

peste reparut. » De surcroît, Flaubert n'oubliait pas de représenter une religion « plus impitoyable que les lois ». Tandis que Mâtho avait dérobé le zäimph, le manteau azuré que revêtait Tanit la déesse sélénite, la fille du suffète, prête à remettre sa vie entre les mains du chef barbare, se donna pour mission de ramener le fétiche dans la cité. Mais l'horreur s'accroît lorsque le Conseil des Anciens décréta que, pour sauver la ville assiégée, des enfants seraient offerts à Moloch, le Dieu anthropophage du Soleil. Les Dévoués adulateurs de Moloch se mutilaient eux-mêmes avant de mener au bûcher plus d'enfants que ne compte de jours une année. En vertu d'un tel acte, les carthagoises « se trouvaient emportés par cette frénésie que donne la complicité des crimes irréparables ». Michelet affirmait que les carthagoises avaient déjà sacrifié deux cent enfants et trois cent martyrs volontaires lors du siège de la ville par Agathocles. Les ruines archéologiques de Carthage révèlent que de tels sacrifices avaient réellement existé, sans pour autant attester la croyance en un Dieu appelé Moloch. Cependant, ces éléments historiques permettaient à Flaubert d'écrire à Sainte-Beuve qu'il n'avait pas fait « une Carthage fantastique ».

Dès lors, l'ultime épisode de la guerre commençait : c'était le Défilé de la Hache, dénommé le Défilé de la Scie par Polybe. Hamilcar attira les armées de Spendius et d'Autharite dans la montagne qu'aucun soldat ne connaissait. Tous ces hommes se trouvèrent alors entourés d'une grande muraille blanche. « Les deux sorties naturelles de cette impasse étaient fermées par la herse et par l'amoncellement des roches ». Désespérés, les uns se heurtaient aux pierres inébranlables, les autres se jetaient sur les clous de la herse. Ces quarante mille captifs étaient condamnés à mourir de faim. Au neuvième jour, les Garamantes se mirent à manger les cadavres des premiers morts. Les Barbares n'avaient plus d'autre solution que de s'entre-dévoier. Flaubert décrivait alors des scènes de cannibalisme d'une violence inouïe, qui venaient parachever la montée en puissance des atrocités commises lors de cette guerre. C'était le paroxysme de ce qu'il appela lui-même son « style cannibale ». Toutefois, il convient désormais de laisser au lecteur curieux la découverte de la fin du roman, qui, à l'exception de la crucifixion imaginaire d'un faux Hannon, offre un récit épique et malgré tout authentique de l'issue du conflit et du châtiment des vaincus. Aussi étonnant que puisse paraître le dénouement, Flaubert n'inventa pourtant rien du raffinement des supplices et de la perversité des hommes.

Jérémy Maloir

LE BASSIN MÉDITERRANÉEN, CERVEAU ET CŒUR DU NUMÉRIQUE EURO-AFRICAIN

Mare Nostrum, littéralement « notre mer » référence à la Méditerranée. Les belles plages, les plus belles femmes, la belle cuisine du Sud, le soleil qui fait chanter les cigales et trinquer le pastis. Petit univers à part qui fait la jonction entre 3 continents et réel creuset de culture humaine diverse et variée. Berceau et théâtre des premiers grands Empires qu'ils soient guerriers, culturels ou intellectuels. Bref, un petit paradis sur Terre. Mais si certains parleront mieux de l'aspect historique, culturel ou intellectuel de cette région du globe, il serait naïf de penser que le bassin méditerranéen se cantonne à n'être qu'une vitrine des arts et cultures locales en plus d'être un endroit rêvé pour passer ses vacances. Le bassin méditerranéen, c'est aussi et surtout un pôle d'innovation et de développement dans le domaine des nouvelles technologies. Preuve en est avec les différentes politiques mises en place dans ce domaine avec notamment la Semaine économique de la Méditerranée (organisée par l'Ocemo, l'Office de coopération économique pour la Méditerranée et l'Orient et qui se tient à Marseille), mais également par le fait que ce territoire est propice au développement des outils nécessaires au bon fonctionnement d'internet et autres réseaux numériques. Revue de tout ceci plus en détail.

Internet, c'est magique. On achète une box internet, on paie un abonnement chez un fournisseur d'accès à internet (FAI) et y'a plus qu'à connecter son ordinateur à la box pour aller voir des vidéos de petits chats trop mignons sur Youtube. Évolution des temps et des technologies, on peut également le faire depuis son téléphone, juste en activant la 3G/4G. Magique je vous

dis ! Mais concrètement, comment ça fonctionne ? Parce qu'en vrai, quand on se connecte à sa box ou en 4G pour mater les replays de TPMP histoire de bosser sa culture générale le soir après son cours de clavecin baroque, on se connecte simplement à une box ou une antenne relai. Et comment internet arrive jusqu'à votre box ou l'antenne 4G plantée sur le toit de votre voisin, futur cancéreux du cerveau ? Et surtout, c'est quoi le rapport avec la Méditerranée ? Et bien tout simplement - et sans rentrer dans le détail parce que la dernière émission de TPMP nous a déjà bien fait travailler nos neurones, et que cet article n'a pas vocation à remplacer un cours d'une prépa ingénieur - Internet passe par des câbles sous marins, et par des points relais (les serveurs sur lesquels sont stockés tous les sites internet ainsi que les fameux data centers) qui ont dispatchés un peu partout sur le territoire. Et vous savez quoi ? Une grosse partie de ses câbles sous marins se trouvent en Méditerranée !

Sans transition, comme l'a relevé Philippe de Fontaine Vive, co-président de l'Ocemo et organisateur de la Semaine économique de la Méditerranée, pas moins de « treize câbles sous-marins passent aujourd'hui par notre ville [ndlr, Marseille]. Ils innervent 5 milliards d'individus en Europe, Afrique, Moyen Orient et Asie ». Cela a pour conséquence de placer la plus vieille ville de France directement sur le devant de la scène de ce marché en pleine explosion, et qui sera l'un des piliers économiques dans un avenir très proche. La présence de ces câbles sous-marins incite naturellement certains types très particuliers de sociétés à venir s'implanter sur le territoire, comme c'est le cas par exemple pour Interxion qui est le deuxième opérateur de data center dans le monde. Ce qui représente de très gros investissements financiers de la part de ces sociétés (on parle tout de même de 180 à 200 millions d'euros rien que pour Interxion), mais également une source créatrice d'emplois en constante évolution à la hausse.

Si l'enjeu du développement de la politique et des emplois dans le numérique est important en France, il l'est encore plus pour nos voisins de l'autre rive qui entrent de plain-pied dans les connexions à très haut débit grâce aux premiers câbles de fibre optique qui pointent le bout de leur nez, en bénéficiant ainsi d'une avancée technologique très importante ; ils peuvent ainsi sauter plusieurs étapes par lesquelles ont du passer des pays comme la France lors du « simple » haut débit. Et encore une fois, c'est un marché juteux - en plus d'être utile - que les entreprises et startups

« Le bassin méditerranéen, c'est aussi et surtout un pôle d'innovation et de développement dans le domaine des nouvelles technologies. Preuve en est avec les différentes politiques mises en place dans ce domaine avec notamment la Semaine économique de la Méditerranée. »

françaises ont bien l'intention de conquérir. Kevin Polizzi, fondateur et président de Jaguar Network, invité à la Semaine économique dresse ce constat qu'aujourd'hui « plus d'un millier de startups européennes dopent l'économie et regardent comment ajouter l'Afrique à leur cible commerciale à moyen terme »

Mais si les startups de toute l'Europe s'intéressent de plus en plus à l'Afrique comme nouveau marché potentiel, les politiques européennes y vont de leur couplet, avec par exemple l'intervention de Johannes Hahn - commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage - lors de cette Semaine économique de la Méditerranée. Ce dernier, en bon représentant d'une Europe de marché, a tenu un discours libéral dans lequel il a expliqué que « [dans les pays au sud de la Méditerranée] le business apporte de l'emploi (...) il s'agit d'attirer les compagnies en Méditerranée pour donner aux gens l'opportunité de rester dans leur région » tout en expliquant qu'il fallait développer de nouveaux axes d'économie car le tourisme y est vulnérable en raison du terrorisme et de Daesh. Merci Captain Obvious !

Seulement voilà, une politique européenne d'aide aux

pays africains - car oui, l'Europe participe beaucoup au développement économique avec sa PEV (politique de voisinage) - c'est bien beau, mais on a encore l'impression d'assister à la mère Europe qui prend soin de ses petits pays d'Afrique qui ont tant besoin d'aide (en sociologie on parle de néocolonialisme en ce sens que d'anciennes puissances coloniales tentent de maintenir une certaine domination économique et/ou culturelle sur ses anciennes colonies). Mais il faut bien voir que l'Afrique sait également prendre soin d'elle toute seule, et mettre en place des politiques qui lui sont propres. Pour cela on peut prendre l'exemple de la Tunisie.

« Ce sont les rêves qui font avancer le Monde et les Nations... mais les rêves seuls ne suffisent pas. Il faut non seulement y croire, mais aussi tracer le chemin pour y arriver (...) Nous avons un rêve, une vision pour notre pays : Devenir une référence numérique internationale et faire des TIC un levier important pour le développement socio-économique » C'est par ces mots que Taoufik Jelassi, ministre tunisien de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des TIC (Technologies de l'Information et des Communications) entre 2014 et 2015, a ouvert le séminaire de travail « Korba 2014 » qui visait à définir la ligne de conduite à tenir pour le plan quinquennal « Tunisie Digitale 2018 »

Mais alors, concrètement, ce plan « Tunisie Digitale 2018 » il correspond à quoi ? Quelles en sont les grandes lignes ? Comment l'outil numérique a-t-il été approprié pour changer, moderniser, l'exercice du pouvoir politique en Tunisie. Sept axes stratégiques ont été mis en avant lors du séminaire « Korba 2014 » dont deux directement en rapport avec les TIC : le premier de ces axes stratégiques étant d'implanter la culture du numérique dans les cursus éducatifs grâce à l'usage des TIC ; le second étant d'améliorer la compétitivité des entreprises, quel que soit le secteur grâce à l'investissement dans les TIC et l'économie numérique.

Les TIC ne sont évidemment pas les seuls éléments sur lesquels la Tunisie compte se reposer pour percer dans le domaine du numérique. S'il est important de relever que les deux axes précédemment évoqués permettent aux jeunes générations de bénéficier, a priori, d'une meilleure connaissance de l'outil informatique, et aux entreprises d'avoir un cadre législatif/économique favorable au développement des nouvelles technologies, la Tunisie compte également moderniser son administration en « évoluant vers une e-Administration ». Et pour ce faire, deux chevaux de bataille : augmenter les niveaux de différents index NRI ou ONU d'une part (vision numérique du gouvernement et succès de la promotion de l'e-Administration pour l'index NRI ; Online services et e-Participation pour l'index ONU), et d'autre part développer et promouvoir le numérique dans l'administration en « évoluant vers des services en ligne transactionnels et connectés orientés Citizen » ...

Petit instant Wikipédia, l'index NRI « mesure la promotion des pays à exploiter les opportunités offertes par les technologies de l'information et des communications (TIC) » et l'index ONU est assez trouble, mais mesure différents éléments au même titre que l'index NRI. On est bien avancé avec tout ça dit donc. Si on est bien en peine pour trouver ne serait-ce qu'un exemple

SINON, JE PEUX VOUS PROPOSER L'EXPLORATION "DONNÉES NUMÉRIQUES SOUS MARINES" C'EST TRÈS TENDANCE ...



TOURISME 2.0

concret à mettre en place pour réaliser ce plan « Tunisie Digitale 2018 », on ne peut qu'encourager et féliciter ce type d'initiative, même si il est indéniable que d'ici 5 à 10 ans maximum, chaque administration de chaque État se devra d'être dotée d'une vraie politique tournée vers le numérique.

Un tel dynamisme, une telle volonté de modernisme et d'innovation, voilà qui devrait servir d'exemple à notre vieille France, complètement à la ramasse quand il s'agit de comprendre le numérique, et plus encore de l'appliquer à notre administration. Entendez bien, comment voulez vous que ces sexagénaires (pour les plus jeunes) qui nous dirigent puissent y comprendre quoi que ce soit quand la dernière technologie qu'ils ont utilisée remonte à l'époque du minitel (3615 Ulla, les vrais connaissent) ... Comment ?! Une étude récente menée par le Conseil d'Analyse Économique démontre que l'administration française est celle qui est le plus à la pointe en terme d'e-Administration parmi les États européens ?! Et oui, l'administration française est bien celle qui propose le plus de services directement accessibles en ligne. Mais, parce qu'il y'a toujours un mais, les français.es n'en n'ont que faire. Une autre étude, européenne cette fois, montre que si 61% des particuliers en France sont entrés en contact avec une branche de l'administration via internet, seuls 42% ont transmis les formulaires entièrement complétés via Internet. Nous sommes donc dans le pays avec l'offre la plus grande, mais dont personne ne se sert. Paradoxal n'est-ce pas ?

Pour revenir plus sérieusement au sujet qui nous intéresse, le numérique dans le bassin méditerranéen, il est intéressant de noter que l'Afrique attire effectivement de plus en plus les investissements mondiaux, avec une croissance constante de 5% depuis une dizaine d'année desdits investissements. Mais si l'Afrique bénéficie de plusieurs avantages certains comme on a pu en parler jusqu'à maintenant, si une dynamique forte a été mise en place, il n'en demeure pas moins qu'elle n'en n'est qu'aux « prémices », qu'elle a encore beaucoup à apprendre - même si elle a énormément à offrir - et que des rencontres comme la Semaine économique de la Méditerranée sont réellement bénéfiques à tout un chacun. Elles permettent en effet de connecter l'expérience des uns aux idées des

autres, et d'accélérer d'autant l'évolution et le développement du numérique.

Pour terminer avec une conclusion un peu moins heureuse que le reste de l'article, et rappeler à quel point l'outil numérique est un outil démocratique puissant et nécessaire, raison pour laquelle certains n'hésitent pas à le dresser comme un nouveau droit fondamental, il est utile de se souvenir de la période 2010 ~ 2014, communément appelée « Printemps arabes ». À moins d'avoir vécu reclus dans une grotte ses 7 dernières années, tout le monde a au moins entendu parler des différents printemps arabes, et plus encore de l'importance que les outils numériques ont pu jouer dans ces différentes contestations populaires.

Sans rentrer dans le détail de pourquoi ces révoltes ont eu lieu (ni parler du bien fondé ou non de celles ci), si il y a une chose à retenir de ce qui s'est passé d'un point de vue « numérique », c'est que rien de ceci n'aurait pu arriver sans un internet libre. Le développement des TIC permet en effet la mise en place d'une circulation horizontale de l'information : ce n'est plus une hiérarchie verticale où un organisme spécifique décide de ce qui est ou n'est pas transmis à la masse. Grâce à Internet, aux TIC et aux nouvelles technologies, c'est la masse elle même qui partage les informations qu'elle décide de partager. Et sans censure. Enfin, en pratique. Parce qu'à l'époque, les différents Gouvernements en place ont tout fait pour étouffer ce média qui leur échappe, pour censurer celles et ceux qui partagent - au risque de leur vie - leur opinion.

Petit détail honteux mais nécessaire à connaître, si les Gouvernements en place avaient réussi à garder autant la mainmise sur internet et empêcher autant que possible la fuite d'information, c'est grâce à nous (Cocorico), grâce à nos différents Gouvernements qui ont facilité la vente de technologies françaises ainsi que de logiciels de surveillance et de censure d'internet à grande échelle. On peut prendre l'exemple d'Amesys, heureusement épinglé par le Wall Street Journal (qui donna lieu à une inculpation pour complicité d'actes de tortures en Libye).

Jonathan Peccini



FAIRE LE PREMIER PAS VERS L'EUROPE ?

L'Association Europa Toulouse vous chausse

Ce sera « Chausse » faite !

Faire le premier pas peut toujours sembler très compliqué, surtout lorsque l'on souhaite courtiser « L'Europe » si belle, si diverse et si citoyenne. Si celle-ci semble douce et accueillante par moment, ses institutions peuvent paraître éloignées et dotées d'un mode de fonctionnement complexe. Ce n'est pas pour autant que ledit courtisant devrait, à la précipitation vers le mur peint bleu et étoilé, retrousser chemin. A l'heure où, en 2014 le taux de participation aux élections parlementaires européennes aura connu, en France, entre 1979 et 2014 une variation de 18.28 points, à l'heure où populisme et nationalisme se mélangent si bien ensemble, l'implication citoyenne semble d'avantage s'obscurcir.

Dotée d'une ampoule dont nous avons bien, croyez nous, vérifié la conformité d'usage à la législation européenne, Europa Toulouse se propose de vous « chausser » de bravoure à l'entame de cette longue marche. Tout au long de cette promenade de santé sur le chemin obscurci qui mène au chic burgus (dont rêverait Flavius Valerius Aurelius Constantinus dit Constantin 1er) de Bruxelles, Europa vous rapprochera au plus près des problématiques européennes, lors de divers Cafés Débats, et conférences, évènements grâce auxquels

vos prompts intérêts dévoilés sur Facebook fera ravis votre « crush » d'un « Ah qu'il est cultivé César ».

Europa Toulouse jointe à ses partenaires, de Science-Po Toulouse & Les Jeunes Européens, vous proposera de découvrir de la plus belle des façons le rôle d'eurodéputé.

Que diriez-vous alors de voyager, de participer à une simulation du parlement européen à l'échelle « gulliverienne » ? Oui vous l'auriez bien lu ! Europa Toulouse c'est surtout et aussi la Simulation du Parlement Européen Canada-Québec-Europe. En effet chaque année, se tient dans une ville hôte, qui fut la splendide Prague cette année, la plus « importante simulation francophone reproduisant le fonctionnement du parlement européen ». Envie d'intégrer la très renommée délégation toulousaine ? N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nous !

Puisqu'il faut doter ces belles idées d'une once de réalisabilité pour avoir une succulente recette, Europa Toulouse organise tout au long de l'année des soirées qui ne seront point faciles à oublier, tellement celles-ci marquent par leurs thèmes souvent farfelus !

Europa Toulouse, c'est aussi et surtout l'occasion de pouvoir

exprimer de la plus belle des façons, son opinion sur des problématiques qui nous concernent, sur des problématiques européennes. Nous vous invitons à participer activement à nos Cafés-Débats mensuels et à nos conférences, dont les thématiques susciteront certainement réflexion.

Tel est le modus operandi de notre association, pour une Europe encore plus accessible.

« Comment donc vous rejoindre mon général ? » rétorqua donc le jeune étudiant, émerveillé par ce si flatteur discours d'ouverture et de tolérance. Puisque nous ne sommes pas à « l'armée » et que ne n'oserions vous alarmer par quelque formalisme « du plus absolu », nous souhaitons rappeler que l'association est ouverte à tous !

Puisqu'il est bien temps et que « tout est bien qui vient en son temps », nos pendules nous indiquent qu'il est bien l'heure pour vous d'intégrer l'association, à laquelle vous serez bien-sûr, les bienvenus.

« Chausse » toi de courage et vient donc nous rejoindre !

Qu'elle est donc cette Simulation du Parlement Européen Canada-Québec-Europe que vous chérissez tant ?

Il s'agit à ce jour de la plus importante simulation francophone reproduisant le fonctionnement du parlement européen. Sa vingtième édition se tenait cet été à Prague, du 31 juillet au 7 août 2017 sous le patronage des eurodéputés tchèques Luděk NIEDERMAYER, Olga SEHNALOVÁ, Pavel TELIČKA, Jan KELLER et Pavel SVOBODA.

Pendant une semaine 177 participants ont incarné de la plus digne des façons, commissaires, rapporteurs, présidents d'assemblée, eurodéputés, représentants de groupe d'intérêts, ou encore journalistes. En bref, une véritable simulation qui aura au mieux reproduite le fonctionnement du parlement européen. La semaine de simulation s'alternait entre deux phases. La première, le débat en assemblée, débats tenus dans une illustre salle de parti politique du parlement tchèque. La seconde phase consistait au travail réalisé en commission qui rassemblait succinctement, le long travail d'amendements des textes, et les négociations de couloir.

A l'issue de cette belle semaine, la délégation toulousaine composée des membres : Bastien SAUMANDE en tant que chef de délégation et chef adjoint de parti, Lisa OULD-AKLOUCHE, Clémence CANO-HERNANDEZ, Jean-Christophe DJEDJE, Morgane PELISSIER et Nathan SOTO en tant qu'eurodéputés, Théo CHARPENTIER en tant qu'assesseur juridique et Louis LASERRE en tant que vaillant lobbyiste, fut fabuleusement décorée. C'est en remportant lors de cette vingtième édition

de la « SPECQUE » le prix de Meilleure délégation européenne qu'elle s'est d'ailleurs illustrée. A titre individuel Louis LASSERRE, remportait le prix du meilleur consultant ainsi que le prix du groupe d'intérêt ayant la plus grande influence attribué au représentant d'intérêt civil pour « BusinessEurope », le prix du Meilleur Négociateur fut attribué à Jean-Christophe DJEDJE et celui du Meilleur Expert, à Théo CHARPENTIER.

« Point d'absent qui ait raison, Ni de présent qui ait tort », les participants vous font part de leur expérience !

« De très belles rencontres » une grande « stimulation intellectuelle » un exercice « très prenant et extrêmement immersif », ou encore « une expérience unique », furent quelques mots utilisés par Louis LASSERRE pour définir cette belle aventure.

« Emotionnel, inoubliable, enrichissant » furent les mots de Morgane PELISSIER qui aura joué le rôle d'eurodéputé du Parti Populaire Européen intégrée au sein de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), et débattue sur une Communication relative à l'établissement d'un Fonds européen de sécurité et de défense.

Pour Lisa OULD-AKLOUCHE, eurodéputé de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates en commission des affaires juridiques (JURI) lors de la simulation, cette vingtième édition de la SPECQUE aura été un beau mélange d'« échanges de qualités », de « journées organisées et dynamiques calquées sur le fonctionnement du parlement européen, qui font qu'il est très facile de se prendre au jeu et d'entrer dans le rôle ». Pour y avoir eu le grand plaisir d'y participer en tant qu'eurodéputé, je vous incite vivement à postuler dès l'ouverture des candidatures auprès de l'association Europa Toulouse.

« Europa Toulouse, c'est aussi et surtout l'occasion de pouvoir exprimer de la plus belle des façons, son opinion sur des problématiques qui nous concernent, sur des problématiques européennes. »



QUE FAISAIENT
DONC NOS
EURODEPUTES
DU 21 SEPTEMBRE ?

Retour sur une rencontre citoyenne avec les eurodéputés de l'euro circonscription Sud-Ouest. Dans le cadre de la soirée débat organisée à la salle Barcelone du 21 septembre par L'Institut Jacques Delors, le Comité de liaison du Sud-Ouest du mouvement européen, Le Mouvement Européen - France, Les Jeunes Européens - Toulouse et l'École européenne de droit - European School of Law, nous avons eu l'opportunité de rencontrer les eurodéputés José Bové du groupe des Verts/Alliance libre européenne, Joëlle Melin du groupe Europe des Nations et des libertés et Virginie Rozière du groupe de l'alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement. Qu'en était-il de leurs bilans, de leurs visions des défis européens, et notamment celui de la politique migratoire.

“On a tout un relai pédagogique qui vise à rapprocher l'UE des citoyens”

Ouvrait Gabriel Pelisson, représentant des Jeunes Européens. Initiative sûrement rattachable à la richesse des débats. Sur le point de l'explication de la chose européenne, il fut rejoint par Claire Versini, responsable des événements et des actions citoyennes & pédagogiques à l'Institut Jacques Delors, qui présenta l'initiative “des visages sur des clivages”. Initiative qui vit le jour “Parce qu'il s'agissait de mettre des visages sur des clivages qui ont lieu au parlement européen” et cela sur plusieurs enjeux emblématiques dont “le secret des affaires, la répartition des réfugiés, le TTIP”. “Ce que les eurodéputés ont voté, étaient-ils présents ?

“Un véritable regard sur l'activité parlementaire des élus européens”

“L'UE qui n'est pas une prison des peuples” & “L'appartenance de notre pays à l'Union est un trésor à préserver”

Ajoutait très clairement Y. Bertoncini, le directeur de l'Institut Jacques Delors en profitait notamment pour rappeler le fait que le prétendu effet “domino” suscité par la sortie du Royaume-Uni et prôné par les détracteurs de l'union européenne n'aura aucunement influencé positivement les vingt-sept autres.

C'est bien donc dans ce contexte très européeniste que se lancaient les débats qui auront bien inspiré nos eurodéputés.

Sur le sujet : “L'Europe protège”

José Bové n'a pas manqué d'indiquer qu'une véritable protection de la part de l'Europe envers ses citoyens s'avérait bien “vraie sur le papier” mais chose qui n'était “pas forcément vraie dans la réalité”. Un argument qui soulignait “la complexité et la vastitude du sujet de la protection.

Point crucial invoqué par l'eurodéputé du groupe des Verts/ALE, celui de “ l'harmonisation sociale” qui “n'existe pas au niveau européen”, bien que cela n'aura pas empêché des critiques sur la non existante politique sociale européenne.

“On n'arrive pas à dépasser la logique des États”.

Déplorait-il, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'alimentation. “Si l'on parle de protection, on peut la aussi dire qu'aujourd'hui il y a des secteurs entiers qui ne sont pas protégés” Revenant sur l'actualité, il exprimait toute sa crainte de l'exportation de saumon transgénique par la Canada à l'avènement du traité international de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA).

Sur ce même exercice, Joëlle Melin du groupe Europe des Nations et des libertés clamait que les États “qui sont seuls en capacité de savoir ce qui est parfaitement adapté pour leurs peuples”. L'eurodéputé louant l'initiative des différents organismes organisateurs trouvait d'ailleurs “normal” rendre des comptes et débattre avec les citoyens, et ce “quelles que soient les sensibilités politiques”.

“Au-delà de la théorie, au-delà de la doctrine, il se trouve qu'il faut voir la faisabilité”.

Sur l'ENL, Joëlle MELIN défendait qu'il s'agisse surtout “d'un groupe politique” ou il est estimé “que c'est au niveau des États que se trouvent les champs pertinents, pour pouvoir prendre les décisions”. L'eurodéputé déplorait une intégration européenne à deux vitesses. “Ce qui est très gênant dans cette harmonisation, dont il faut quand même se rappeler que la solidité d'une chaîne n'égalise que celle de son maillon le plus faible, sinon elle casse” “ces petits pays ont des spécificités qui leur donnent toute leur capacité”.

Avançant son opinion sur la question migratoire celle-ci en aura profitée pour déplorer l'attitude de la Turquie “qui d'une certaine manière est en soit responsabilité de lâcher sur l'Europe un nombre important de migrants, ou de ne pas les lâcher” tout en déplorant cette “instabilité” après soixante dix

années de construction.

L'eurodéputé du Groupe S&D, Virginie Rozière aura ouvert son propos sur une note positive et optimiste de la construction européenne, en appuyant notamment sur l'importance des ces normes européennes “Qui font tant fustiger” mais qui grâce auxquelles “pendant des décennies, nous avons pu vivre, travailler, consommer, nous promener, et profiter d'un environnement d'une grande qualité, et très protégé.

“Pendant très longtemps, la construction européenne a permis de tempérer, les oppositions, les concurrences, les antagonismes nationaux”

Sur la question de la Défense et de la justice

Le temps couvert aura tout de même laissé place à quelques éclaircies d'unanimité. Unanimité qui c'est faite sur l'absence d'une “véritable budget”, très nécessaire si l'union veut “aborder l'union de la défense et de la sécurité. Défendait Joëlle Melin.

José Bové parlait quant à lui d'un “plafond du budget”, plafond qui rendait ce budget incapable de répondre à certains points.

“On ne peut pas faire rentrer la politique de la défense et de la justice dans le budget européen”

“Tant que l'on n'aura pas décidé que les pays européens qui siègent au conseil de sécurité n'abandonnent pas leur poste par rapport aux représentants de l'union européenne, cela n'a pas de sens pour moi d'avoir la France au Conseil de Sécurité... On n'est pas à l'époque de Yalta”.

Une Europe, et non celle de l'époque, mais en tant qu'entité, qui aura été complètement absente et qui aura manquée l'opportunité d'une réaction active et prompte aux yeux du docteur Joëlle Melin qui aura fait part de toute sa consternation face aux conditions humanitaires réservées aux migrants parcourant un véritable parcours semé de difficultés.

Au cours d'un entretien exclusif, l'eurodéputé membre du Front National confiait notamment son opinion sur la nature des réponses à octroyer à la question migratoire.

Face à une crise migratoire d'une telle envergure, l'eurodéputé évoquait la nécessité d'une “multitude d'actions”. Multitudes d'actions appuyées sur des “actions urgentes” et surtout des “actions humanitaires”. Face à un appel si critique Joëlle Melin appelait à une “grande politique de coopération” qui réunirait “toutes sortes de positions”.

AMOUR, GLOIRE, ET BEAUTÉ



Préambule :

C'est avec les dents serrées, le visage abattu que le monde de la mode va affronter le mois d'octobre. Dans un dernier souffle, le quinquennat de notre ancien président François Hollande offre aux marques et agences de mannequins un panier garnis de législations concernant les photos retouchées ainsi que des mesures sur la santé des mannequins. En retard sur ses voisins européens (si rare pourtant...) le gouvernement français s'élève contre « l'anorexie chic » que l'on retrouve sur les couvertures de magazines et en assistant aux grands défilés. La loi dite « Marisol Touraine » adoptée le 5 mai 2017 suivie de deux décrets d'application entrera en vigueur le 1er octobre de cette même année.

En plus de ces avancées qui viennent bousculer les codes instaurés dans le monde de la mode, la fashion sphère à le cœur fendu lorsqu'elle apprend que les groupes LVMH et Kering ont institué une charte sur les relations de travail et le bien être des mannequins en application depuis le 25 septembre à Paris lors de la fashion week.

Photoshop ou l'art de voir des défauts là où il n'y en a pas :

Que cela soit pour des publicités de tee-shirt Tatïe à 5 euros où il est inscrit « je suis une princesse » ou pour des manteaux en peau de loups Chanel, les experts de Photoshop sont toujours à l'appel. À la commande des marques, ces dieux de la retouche créent des créatures irréelles en creusant les joues, rabotant le nez et en réduisant le tour de taille de 10 cm. Quel est le projet ? laisser mourir une partie des lectrices de Elle ou Vogue en pleine grève de la faim pour qu'elles puissent rentrer dans un jean taille 12 ans ? Faire augmenter la consommation nationale de coupe faim chez les adolescentes hystériques rien qu'à l'idée de savoir qu'il y a la fashion week à Paris ? Ou bien sont-ils vraiment convaincus que l'idéal féminin (comme masculin) est d'avoir l'air terriblement malade ? Cette mutilation des corps qui ne connaissait aucune limite est dorénavant contrôlée. Le législateur a en effet décidé que ces retouches devront être signalées sur chaque public-

ité et ce à partir du 1er octobre. Le monde de la mode est alors face à deux possibilités : nous laisser enfin penser que personne n'est à l'abri d'un peu de cellulite ou bien continuer à nous vendre leur idéal inaccessible assorti d'un « désolé mais nous ne pouvons nous résigner à penser que la beauté commence par paraître en bonne santé ».

La devise « plus tu maigris, plus tu donnes envie » :

Dans ce monde impitoyable, la taille 40 est une utopie, le 38 un cauchemar, le 36 une réalité dure à digérer, le 34 un maximum exigé et le 32 une norme à adopter. Parce qu'il faut bien gagner sa vie, les mannequins se privent alors du plaisir d'un barbecue, d'une bonne raclette contre un régime à base pain Wasa et de salade-vinaigrette à part. La peau sur les os c'est tout ce qu'il faut. Avec une obsession pour les corps décharnés les grandes marques ne feraient-elles pas une erreur stratégique ? Le but premier d'un défilé est de vendre (même si je doute qu'un chapeau en sac poubelle Martin Margiela donne envie) mais avec des vêtements taillés dans des patrons taille enfant et des modèles qui ont un regard « SOS, j'ai faim » comment pousser les consommatrices à acheter ? Alors que seulement 0,7 % de la population prétend rentrer dans un pantalon taille 34, les marques ne peuvent vendre leurs vêtements qu'aux mannequins qui défilent pour elles (pas très malin). Nouveauté d'octobre 2017, les mannequins devront désormais fournir un certificat médical datant de deux ans maximum aux agences de mannequins attestant de leur bon état de santé général. D'un IMC de minimum 18,5, les mannequins en dessous de ce seuil imposé ne pourront plus faire office de porte manteaux pour les grandes marques. La charte LVMH et Kering rajoute qu'elle exige de ces groupes que la taille 32 soit remplacée par une taille 34. Le monde de la mode est alors face à deux possibilités : demander pardon à la société pour ces décennies de dictat de la maigreur et engager des mannequins directement en taille 38 ou rentrer dans l'illégalité en falsifiant les certificats médicaux non conforme à leurs attentes.

« En retard sur ses voisins européens le gouvernement français s'élève contre « l'anorexie chic » que l'on retrouve sur les couvertures de magazines et en assistant aux grands défilés. »

La puberté, amie des défilés :

Quoi de mieux que d'engager comme mannequins des enfants de 14 ans ? Plats comme des limandes, que le brevet à passer à la fin de l'année et il est souvent plus facile de leur faire accepter certaines exigences, les mineurs peuvent être du pain béni pour les maisons de haute couture. Dans une société où la recherche d'une nouvelle jeunesse n'a jamais été forte, la mode vogue sur cette vague et nous présente à chaque défilé des modèles de plus en plus jeunes. N'y aurait-il pas un problème de conscience ? À l'âge de faire des soirées pyjama, de porter encore des sous-vêtements Petit bateau et de savoir depuis peu que le père Noël n'existe pas, ces mineurs font en réalité tout autre chose. Ils sont scrutés en train de se pavaner en talons de 12 centimètres sur les plus grands défilés. Troquant le doudou par une petite coupe de champagne dans les after shows, les pré pubères affrontent les regards envieus des adultes loin de cette jeunesse si vite partie. La charte LVMH et Kering annonce que dorénavant, les mineurs de moins de 16 ans sont interdits de défilés et de shooting. On reste ici dans la demi-mesure, loin de l'idée de prendre des risques. Peur de ne plus trouver leur bonheur sur le marché des mannequins majeurs ?

HOROSCOPE



BELIER : Vous êtes comme la météo du moment. Un jour la vie est une fête, un jour la vie n'est qu'un dur moment à passer.



TAUREAU : D'une forme olympique vos semaines sont chargées de cours, TDS, CDD de 15h et babysittings (pour en finir avec les drogues, différentes techniques existent...).



GEMEAUX : Les astres annoncent une rencontre inattendue. Ne serait-elle pas avec la réalité que le droit n'est pas un sport pour vous ?



CANCER : En troisième année, vous vous voyez déjà magistrat. Redescendez, vous serez juste greffier.



LION : Illustration de votre présence en cours : « On me voit, on ne me voit plus. On me voit, on ne me voit plus »



VERGE : Les résultats de votre dépistage conseillé dans votre horoscope précédent sont tombés. Vous avez encore eu de la chance.



BALANCE : Tout vient à point à qui sait attendre, n'est-il pas ? À méditer alors...



SCORPION : « Vous devez être le changement que vous voulez voir dans le monde » Gandhi



SAGITTAIRE : Toujours à la recherche de l'amour. Conseil n°1 : oubliez les charentaises. Conseil n°2 : jeter votre chat. Conseil n°3 : changez de prénom.



CAPRICORNE : Non ce n'est pas une blague la rentrée a bien eu lieu il y a un mois. Réveillez vous !



VERSEAU : À la vue de vos finances, j'espère que vous aimez les pâtes (sans beurre)



POISSON : Côté forme : et bien ce n'est pas la forme.



STARTUP WEEKEND SPACE EDITION

24-25-26
November

ISAE-Supaero
10 Av Edouard Belin
(Bus n°27)



startupwe-space.com

